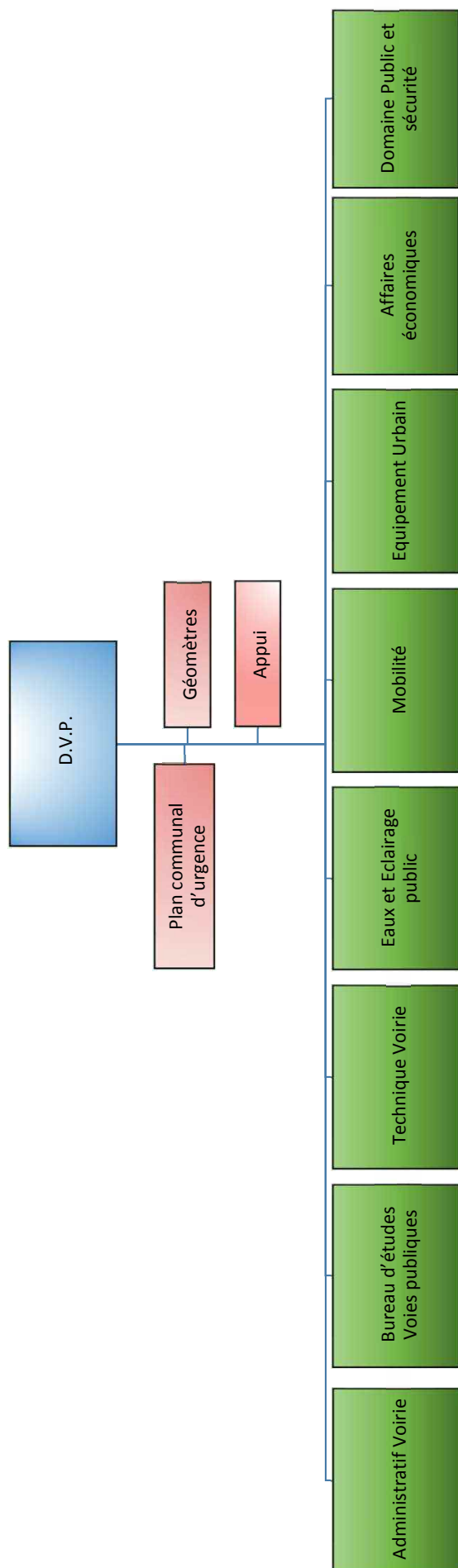


CHAPITRE



DÉPARTEMENT
DES VOIES PUBLIQUES

DVP



1. EFFECTIF DU DEPARTEMENT

Le Département des Voies publiques est composé de 3 cellules attachées directement au Département et de 8 services:

- cellule Appui
- cellule Géomètres
- cellule Plan communal d'urgence
- service administratif Voirie
- service Affaires économiques
- service Bureau d'études Voies publiques
- service Domaine public et Sécurité
- service Eaux et Eclairage public
- service Equipement urbain
- service Mobilité
- service technique Voirie

2. PRESENTATION DU DEPARTEMENT

La mission du Département des Voies publiques est d'assurer la sécurité et la qualité de vie des citoyens et usagers sur les espaces publics communaux, en bonne articulation avec les autres politiques publiques de la Ville, que ce soit pour répondre à des besoins en termes d'infrastructures, d'équipements ou des besoins immatériels. Cette mission s'inscrit dans la mission de service public plus générale de la Ville, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, avec une attention particulière à chaque citoyen avec ses besoins spécifiques (notamment en termes d'usager de la voie publique: personne à mobilité réduite, piéton, cycliste, usager des transports publics, automobiliste).

- création, aménagement et entretien d'infrastructures cohérentes, intégrées, de qualité, bien équipées, esthétiques et conviviales
- organisation et gestion de l'usage des espaces publics (et plus particulièrement de la voirie), permanente ou occasionnelle, à des fins de circulation et de stationnement, ou pour diverses activités, que ces dernières soient événementielles, festives, commerciales ou non
- conception et mise en œuvre de plans, de mesures et d'actions de mobilité, aussi bien en termes d'infrastructures et d'équipements qu'en termes de réglementation et de promotion
- gestion des espaces d'inhumation dans les cimetières
- initiative, le soutien et l'accompagnement d'actions de développement économique et commercial

Missions connexes

- études stratégiques et territoriales (espaces publics et mobilité)
- étude et gestion de projet d'aménagement, de l'esquisse jusqu'à l'exécution, avec toutes les phases de conception et de suivi
- instruction des projets et des demandes d'autorisation, plus particulièrement pour ce qui concerne les infrastructures, les équipements et les besoins de mobilité
- gestion immobilière du domaine public: gestion administrative et juridique, relevés et délimitation du domaine public
- expertise et analyse de risque relative à la sécurité des infrastructures du domaine public

- conception, coordination et suivi du plan d'urgence
- interventions ponctuelles en matière de voies publiques, en particulier pour répondre aux demandes et interpellations relatives à des situations complexes, nécessitant une expertise technique ou administrative spécifique et permettant de garantir, voire d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des citoyens et des usagers

2.1. Cellule Appui

- mission d'appui au Chef de Département
- communication et appui administratif
- coordination et suivi des projets FEDER
- expertise et appui technique, notamment pour les grands projets structurants

2.2. Cellule Géomètres

- fourniture des levés topographiques pour les études de projets
- définition des limites du domaine public ou privé: bornages, emprises, création, suppression ou modification du domaine public, avis dans le cadre d'autorisations urbanistiques, ...
- recherches et renseignements divers: plans d'alignement, rapports techniques, approbation de plans, levés particuliers, ...
- appui aux autres services et Départements

2.3. Cellule Plan communal d'urgence

- optimiser la coordination des services (ou "disciplines") appelés à intervenir en cas de situation de crise: les pompiers, les services médicaux et psycho-sociaux, la police mais également les services Logistiques (qu'ils soient communaux, de la Protection civile ou encore de la Défense) et Communication.
- permettre un engagement rapide de moyens de secours disponibles ainsi que réaliser une coordination optimale de ces moyens
- coordonner les travaux des différentes disciplines, via la cellule de sécurité (en amont de toute situation de crise) ou via le comité de coordination lors du déclenchement d'une phase communale du Plan général d'urgence et d'intervention

3. PST - Etat d'avancement

Objectif stratégique N° 14

Mieux planifier la réfection et l'entretien des voiries

Objectif opérationnel 14.1. Développer un nouvel outil de gestion pour mieux réparer nos routes.		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
14.1.1. Acteur extérieur : mettre en place les mesures automatisées de terrain par véhicules multifonctions en autres (structure, mesures, état, aspect visuel...)	1. Le projet prévoit une investigation de 100km de voirie par an pendant six ans, ensuite, en fonction des besoins.	⊖ 120 km d'auscultation de voirie au été réalisés en 2014. Ce projet n'a plus été poursuivi par l'INASEP après cette première campagne.
14.1.2. INASEP : introduire des données dans le logiciel de gestion et du support cartographique thématique	1. Mise à disposition du produit au fur et à mesure de l'avancement des investigations de terrain.	☑ 1. Données INASEP encodées, ainsi que les données internes (travaux passés, en cours, à venir ; caractéristiques géométriques, juridiques, etc.)
14.1.3. Gestion par le Bureau d'Etudes et le Service de la Voirie : planifier et optimiser l'entretien, paramétrage, planification financière des investissements à long terme	1. Présentation progressive des plannings d'entretien et financier établis sur une période de 30 ans.	☑ 1. Le plan d'investissement prévu en 2016 a été respecté.
14.1.4. Gestion par le Bureau d'Etudes et le Service de la Voirie : actualiser le cadastre des voiries – gestion d'une base de données (état des lieux et historique), d'une cartographie et d'un plan stratégique d'investissement sur 10 ans	1. Cadastre des voiries actualisé ; 2. Base de données et cartographie (voir fiche) ; 3. Plan stratégique d'investissement.	☑ 1. Réalisé 2. Base de données existante ainsi que la carto ; 3. Plan stratégique 2016-2026 validé par le Collège du 01/10/15

Evaluation des phases réalisées

L'acquisition d'un outil de Mobile Mapping a été réalisée en 2017. Ce matériel permet dorénavant au Bureau d'Etudes Voies Publiques de réaliser l'auscultation visuelle des voiries. Cet appareil permet de prendre des images automatiquement géoréférencées du domaine public. Cela permet de suivre l'évolution année après année de l'état des voiries et ainsi d'adapter le plan d'investissement annuellement.

Objectif stratégique N° 14

Mieux planifier la réfection et l'entretien des voiries

Objectifs opérationnels 14.2.		
Assurer une meilleure qualité de vie des citoyens en améliorant le confort des cheminements piétons par la bonne gestion des trottoirs en zones urbanisées avec insistance sur l'aspect « personnes à mobilité réduite »		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
14.2.1. Créer ou améliorer de nouveaux cheminements piétons	1. Engager des marchés de travaux pour la création ou la rénovation de 40 kms de trottoirs d'ici 2018 (travaux spécifiques pour cheminement piéton ou travaux d'aménagement de voirie et d'espace public incluant les cheminements piétons).	☑ En 2018, 3,6 km de trottoirs seront réalisés (travaux adjugés et certains terminés) portant donc à 40 km de trottoirs créés ou améliorés.
14.2.2. Assurer régulièrement les entretiens et réparations localisées de trottoirs revêtus, soit par marché de travaux, soit en interne par le Service technique de la Voirie et obtenir de la part des sociétés concessionnaires un travail de qualité	1. Traitement des demandes d'intervention « trottoirs » : réparation ou réponse aux interpellations citoyennes dans les trois mois de la demande (via logiciel intranet de la Ville de Namur).	☑ 740 demandes d'intervention « trottoirs » ont été traitées entre 2012 et fin avril 2018. Un marché spécifique de réparation de trottoirs de 50.000 € a été passé en 2017 afin de renforcer les équipes du Service Technique Voiries en charge de l'entretien des voiries.
14.2.3. Réaliser un cadastre des trottoirs	1. Cadastre réalisé	⊖ Le cadastre des trottoirs n'a pu être entamé faute de moyens humains. Il est néanmoins programmé pour débuter pendant le deuxième semestre 2018 et servir de base à un plan d'investissement spécifique aux trottoirs
14.2.4. Faire un planning d'entretien des trottoirs	1. Planning établi	☑ Planning établi annuellement pour les réparations faisant suite à des demandes d'intervention. Une planification d'entretien généralisé des trottoirs ne pourra être réalisée qu'après un cadastre complet de tous les trottoirs du territoire namurois.

Evaluation des phases réalisées

3,4 km de trottoirs ont été créés ou améliorés en 2017 soit pour des chantiers spécifiques de réfection de trottoir soit dans le cadre de réfections complètes de voiries.

Avec les chantiers de 2018, nous atteindrons les 40 km de trottoirs créés ou rénovés.

Objectif stratégique N° 15

Optimaliser la coordination et les délais d'exécution des travaux sur la voie publique

Objectifs opérationnels 15.1.		
Mieux coordonner les travaux communaux avec ceux des différents impétrants		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
15.1.1. Mettre à disposition de la commune du planning interactif des différents concessionnaires en fonction des investissements communaux	1. PV de réunions plénières de présentations des projets suivies d'une réponse claire des sociétés concessionnaires.	☒ En avril 2017, la Ville de Namur s'est inscrite sur Powalco qui est la plateforme organisant la traçabilité et le suivi des chantiers impétrants dans le cadre du décret « Impétrants » du GW entré en vigueur le 01/01/2017. Toutes les interactions entre la Ville et les impétrants sont dorénavant gérées et organisées dans le respect de ce décret « Impétrants ». L'utilisation obligatoire de la plateforme débute le 01/04/2018. Le DVP a mis en place un comité « Chantiers et mobilité » afin de coordonner les différents chantiers principalement dans les limites de la Corbeille et sur les pénétrantes

Objectif opérationnels 15.2.		
Diminuer ou mieux maîtriser les délais d'exécution de travaux		
15.2.1. Définir les délais et conditions d'exécution du marché dans les cahiers spéciaux des charges	1. Rédaction des clauses spécifiques	🔄 Le nouveau décret « Impétrants » devrait améliorer la situation en ce qui concerne la coordination entre les chantiers Ville et des interventions d'impétrants. Nous restons néanmoins à la merci des imprévus (terres polluées, retard des travaux des impétrants, contraintes liées à d'autres chantiers proches, disponibilité des entreprises, ...) qui peuvent très rapidement impacter notablement les délais d'exécution.

Evaluation des phases réalisées

Les objectifs sont partiellement atteints car les facteurs influant sur les délais sont très nombreux. De plus, nous avons peu d'influence sur certains comme la programmation des investissements des impétrants mais dans ce cas précis, le décret « Impétrants » devrait obliger ces derniers à programmer à plus longue échéance leurs budgets.

Objectif stratégique N° 16
Liaisonner les cœurs de ville

Objectifs opérationnels 16.1. Liaisonner les deux cœurs de ville (Namur/Jambes) par une passerelle cyclo-piétonne		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
16.1.1. Vérifier la faisabilité urbanistique et technique du projet	1. Approbation de l'étude de faisabilité et d'avant-projet.	☒ 1. Avant-projet approuvé par le Conseil du 30 avril 2015
16.1.2. Lancer un projet de construction d'une passerelle cyclo-piétonne sur Meuse	1. Délivrance d'un permis d'urbanisme ; 2. Approbation d'un cahier spécial des charges.	☒ 1. Permis introduit délivré en date du 6 décembre 2016. Conformément à la proposition du lauréat, le permis de l'esplanade de la Confluence prolonge la passerelle au cœur de l'espace public. La demande a été introduite en date du 29 novembre 2017 et le permis octroyé le 20 avril 2018. 2. Le cahier des charges a été finalisé par la DGO2 sur bases des documents techniques fournis par la Ville. L'avis de marché a été publié le 19 juillet 2016 ; les offres ont été ouvertes le 8 septembre ; le marché a été attribué et notifié le 12 décembre 2016 Des études spécifiques ont été réalisées pour la prolongation de la passerelle et mises à disposition de la DGO2 pour commander ces travaux complémentaires.
16.1.3. Construire une passerelle cyclo-piétonne sur la Meuse	1. Réception définitive de l'ouvrage ; 2. Inauguration et mise en service de passerelle.	🔄 1. Les travaux sont en cours et devraient être terminés pour octobre 2018 à l'exception de la prolongation de la passerelle sur l'esplanade qui ne pourra être réalisée qu'en 2020 parallèlement à l'aménagement de l'esplanade 2. La passerelle sera mise en service dès l'automne 2018 dans une version transitoire en attendant sa prolongation sur l'esplanade

Evaluation des phases réalisées

A partir de 2017, le SPW-Direction des Voies hydrauliques dirige seule le chantier de construction de la passerelle. La Ville de Namur reste impliquée dans la coordination technique de l'ensemble des projets de la Confluence et plus particulièrement pour l'articulation entre l'esplanade et la passerelle.

Les travaux en 2017 ont porté sur la démolition des maisons expropriées et la préparation des deux culées qui recevront la passerelle réalisée parallèlement en atelier.

2018

La structure métallique sera installée durant les congés d'été. Le plancher, les garde-corps et autres équipements viendront dans la foulée pour une mise en service prévue en octobre. Le cheminement sera possible alors via le Boulevard Baron Huart, en attendant la connexion définitive au cœur de l'esplanade (2020).

Objectif stratégique N° 16
Liaisonner les cœurs de ville

Objectifs opérationnels 16.2. Liaisonner le cœur de ville et la citadelle par un téléphérique		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
16.2.1. Etude de projet du téléphérique et de son intégration urbanistique et patrimoniale	1. Attribution d'un marché d'étude et de travaux ; 2. Approbation du projet par le Conseil communal ; 3. Délivrance d'un permis d'urbanisme.	☞ Le Collège a désigné le concessionnaire en date du 29 juin 2017, sur base de son offre améliorée déposée le 31 mai 2017 et ses compléments d'information apportés en date du 9 juin 2017. 1. En lien avec la phase précédente. 2. En lien avec la phase précédente
16.2.2. Etude de projet d'aménagement des espaces publics au départ du centre-ville : place Maurice Servais	Approbation du projet par le Conseil communal.	☞ En date du 7 septembre 2017, le Conseil communal a décidé de lancer un marché public de services pour l'étude urbanistique et paysagère de la place. Ce marché a été attribué par le Collège en date du 28 décembre 2017.
16.2.3. Réalisation de la liaison mécanique	Mise en service du téléphérique.	⊖ La date de mise en service dépendra de la date de délivrance du permis. Le concessionnaire espère démarrer l'activité à l'été 2019.
16.2.4. Aménagement de la place Maurice Servais.	1. Attribution du marché de travaux ; 2. Réceptions provisoires et définitives des travaux.	☞ Suivant l'avancement des études, le marché de travaux pourrait être encore lancé en 2018, mais de toute façon attribué en 2019

Evaluation des phases réalisées

Le concessionnaire a réalisé les études d'implantation et adapté son projet en fonction des spécificités de terrains, mais aussi en tenant compte des questions soulevées dans le cadre de la procédure de certificat de patrimoine. Sur le plan urbanistique, l'essentiel a été d'adapter le projet au nouveau contexte du site avec l'implantation du Pavillon numérique.

Parallèlement, la rédaction du contrat a pris un certain temps afin de répondre à nombre de questions juridiques, fiscales et financières, parfois en regard du droit international et/ou en l'absence de législation spécifique à ce type de transport en Belgique.

A présent que la réunion de synthèse du certificat de patrimoine a abouti et que le contrat pourra être conclu, il restera à obtenir un permis d'urbanisme avant d'entamer les travaux et lancer l'activité.

Objectif stratégique N° 17

Participer au développement des axes de bus structurants dans le cadre du plan Nam'in Move

Objectifs opérationnels 17.1.		
Participer à la réorganisation du réseau TEC en fonction des options d'aménagement du territoire et de mobilité de la Ville		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
17.1.1 Participer activement au projet Nam'in Move	1. Approbation des principes 2. Approbation du plan de réorganisation du TEC par la Ville de Namur.	 1. Prise de connaissance des principes par le Collège du 23/01/2015 ; 2. Le comité de Pilotage de Nam'in Move a pris connaissance du plan de réorganisation sur Jambes-Erpent et Belgrade lors du Comité du 8 mars 2017. Mise en place prévue le 1 ^{er} janvier 2018.

Objectif stratégique N° 17

Participer au développement des axes de bus structurants dans le cadre du plan Nam'in Move

Objectifs opérationnels 17.2.		
Augmenter la vitesse commerciale, la fréquence et le confort des bus sur les axes structurants et autour de la gare de Namur		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
17.2.1. Aménager les abords de la gare de Namur, en lien avec l'objectif 9.3 relatif à la requalification du quartier de la gare : place de la Station et autres mesures d'accompagnement pour le report de trafic de transit vers le bd du Nord, construction de la nouvelle gare des bus, aménagement de l'axe Rogier-Brabant jusqu'à la gare, ...	1. Approbation de l'étude (esquisses d'aménagement) urbanistique et paysagère d'aménagement des espaces publics avec priorités bus et partage des espaces publics entre les ponts d'Heuvy, de Louvain et des Ardennes ; 2. Approbation des projets d'aménagements voiries et des espaces publics prévus dans la convention SNCB-H – SRWT – Ville de Namur.	➡ 1. Prise de connaissance de l'étude urbanistique et paysagère d'aménagement des espaces publics entre les ponts d'Heuvy, de Louvain et des Ardennes par le Collège en date du 03 avril 2014 ; 2. Le projet d'aménagement a été approuvé en comité de pilotage le 27 mai 2016 avec les partenaires SNCB, SRWT-TEC, DGO1, et par le Collège en août 2016. Le permis a été délivré en date du 4 avril 2017. Skope est en charge de la préparation du CSC.
17.2.2. Aménager la N4 pour la sécuriser et fluidifier les bus entre Jambes et le futur P+R d'Erpent	1. Approbation du plan d'aménagement concerté entre le SPW, la SRWT et la Ville de Namur ; 2. Mise en œuvre des aménagements de priorité au bus avant la création du P+R d'Erpent.	➡ 1. Accord de principe sur les aménagements en Collège du 10 décembre 2015 Prise de connaissance de l'étude de mobilité Jambes-Montagne et Géronsart par le Collège en date du 28 avril 2016 2. Action non réalisée. Aucun budget SPW n'a encore été alloué à ce projet fin 2017.
17.2.3. Aménager la chée de Waterloo pour la sécuriser et fluidifier les bus	1. Finalisation de l'étude ; 2. Mise en œuvre SRWT-SPW avant la création du P+R de Belgrade.	➡ 1. Etude en cours. Finalisation prévue avant juillet 2018. 2. Action partiellement réalisée. La bande bus dynamique a été mise en service le 15 mai 2017. Les autres aménagements de la chaussée de Waterloo ne seront envisageables qu'après la fin de l'étude et pour peu qu'un budget y soit consacré (demande sera réitérée dans cadre investissements régionaux).

Evaluation des phases réalisées

Il s'agit d'un objectif à long terme qui se heurte à de nombreuses difficultés

- *institutionnelles (différence de priorités et de points de vue des différentes instances concernées),*
- *techniques (largueur de voiries limitée, espace à répartir entre différents modes aux besoins dissemblables, enveloppes budgétaires limitées, ...),*
- *liées aux réactions humaines de crainte et de refus face aux changements.*

Néanmoins une véritable collaboration et une dynamique positive ont animé, et animent toujours, les réflexions portées sur les projets. La constitution d'un comité de pilotage et technique en interne Ville pour le suivi du projet Nam'in Move constitue notamment un atout pour améliorer la concertation et veiller à ce que les prescriptions communales puissent être prises en compte.

Les réactions de la population ont également été entendues et des solutions ont été recherchées et, si possible, mises en place.

Malgré les difficultés rencontrées des avancées ont été faites. La plupart des actions ont été menées à bien.

Objectif stratégique N° 18

Mettre en œuvre le Plan communal de Mobilité de Jambes et réactualiser le Plan communal de Mobilité de Namur

Objectifs opérationnels 18.1.		
Actualiser la vision de la Mobilité sur le grand Namur		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
18.1.1. Réaliser une étude d'actualisation du PCM de Namur, avec une attention pour Salzinnes	1. Approbation de l'étude 2. Tableau des mesures de mise en œuvre	➡ L'étude est toujours en cours. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu durant l'année avec les partenaires institutionnels, les institutions salzinnoises et le Collectif de comités de quartier actif à Salzinnes. Le Collège a pris connaissance de la « Phase 2 – Actions » en date du 16/02/17 et a donné son accord de principe sur la communication et la marche à suivre pour Salzinnes en date du 20/07/17. Détail (s'il y a lieu) : <u>Réunions</u> 30/01/17 : réunion de travail relative au réseau SNCB avec le Ministre Bellot 16/02/17 : présentation au Collège (Phase 2 - Actions) 27/03/17 : réunion de travail 08/09/17 : réunion avec les partenaires institutionnels présents à Salzinnes (SNCB, Clinique Ste Elisabeth, Artexis, Province de Namur) 12/10/2017 et 13/12/17 : rencontres avec le Collectif de comités de quartier « Salzinnes Demain » 07/12/17 : Comité technique restreint avec les partenaires institutionnels (SPW, TEC/SRWT, Ville de Namur, Police) <u>Délibérations</u> 16/02/17 : prise de connaissance (Phase 2 - Actions) 20/07/17 : accord de principe sur communication et marche à suivre pour Salzinnes

Objectif stratégique N° 18

Mettre en œuvre le Plan communal de Mobilité de Jambes et réactualiser le Plan communal de Mobilité de Namu

Objectifs opérationnels 18.2.		
Poursuivre la mise en œuvre du PCM de Jambes		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
18.2.1. Mettre en œuvre les mesures planifiées à court terme (délibération du Collège du 26 janvier 2011 relatives à Jambes), en collaboration avec les divers partenaires	- Plan de stationnement (extension éventuelle après le quartier Van Opré) - Av. Materne (partie régionale) - Chée de Liège - Rue de Dave (réfection du revêtement entre la rue de Franquen et la future limite des travaux du PN de Jambes-Velaine) - Plan de circulation et aménagement zone 30 dans les quartiers - Phase 1 : quartier Coppin - Cheminement cyclo-piéton à travers infrastructures sportives - Suppression du PN Materne (PN99) "Desserte Acina" (1er tronçon) - Place de la Gare Fleurie - Meilleure offre de TEC	☞ Actions 1 à 5 réalisée NB pour le point 4. « Réfection de la rue de Dave », notons que la partie entre la rue de Franquen jusqu'au pont de Wépion a été réalisée en 2017 et s'achèvera en 2018 En cours Action 6 « Cheminement cyclo-piéton à travers infrastructures sportives » : intégré dans l'étude d'aménagement du site de l'ADEPS à Jambes – à vérifier En cours Actions 7 à 9 7. Suppression du PN Materne (PN99) : 8. "Desserte Acina" (1er tronçon) = Collectrice 9. Place de la Gare Fleurie Ces trois dossiers d'importance sont fortement imbriqués l'un avec l'autre, mais aussi avec d'autres repris dans le point 18.2.2 (prévus à moyen et long terme) ⇒ A renvoyer dans le point 18.2.2 Action 10 « Meilleure offre de TEC » - Cf Nam'in Move Réalisée
18.2.2. Mettre en œuvre les mesures planifiées à moyen et long terme (délibération du Collège du 26 janvier 2011 relatives à Jambes), en collaboration avec les divers partenaires	- partie rue de Dave (côté 4 coins) en circulation locale ; - cheminements vélos dans les quartiers ; - RAVeL entre pont du Lxg et gare de Jambes ; - passerelle cyclo-piétonne Meuse ; - suppression passage à niveau Géronsart (PN100) ; - plan de circulation et aménagement zone 30 dans les quartiers - Phase 2 (Lamquet, Mazy-Van Opré, cité d'Amée, d'Enhaive, de l'Aurore et de Velaine) ; - ligne structurante TEC ;	☞ Action 1 « partie rue de Dave (côté 4 coins) en circulation locale » : en attente de la Collectrice ☑ Action 2 « cheminements vélos dans les quartiers » ☑ Actions 4 (passerelle Enjambée), 6 (Z30), 7 (TEC), 8 (P+R Erpent) et 10 (TEC) : reprises dans d'autres fiches PST et/ou prises en compte dans Nam'in Move ☞ Actions 3 (RAVeL urbain), 5 (PN Géronsart), 9 (Collectrice – 2ème tronçon) et 11 (PN Velaine)

	8. P+R Erpent ; 9. "desserte Acina" (2è tronçon) ; 10. finalisation ligne structurante TEC ; 11. suppression passage à niveau Velaine (PN101) ; 12. examen d'une desserte en amont du passage à niveau Velaine ; 13. examen de la nécessité d'un 4è pont après évaluation.	+ Actions à court terme du point 18.2.1 : 7 (PN Materne), 8 (Collectrice – 1er tronçon) et 9 (Gare Fleurie) Les études pour tous ces dossiers ont été poursuivies en 2017 avec l'ensemble des partenaires concernés (SPW, Infrabel, Ville, TEC/SRWT, SNCB, Police, ...) : - suppression des passages à niveau Materne, Velaine et Géronsart - tracé de la Collectrice de Jambes (les deux tronçons sont étudiés par le bureau d'études Arcadis pour compte du SPW), y compris réaménagement de la Gare Fleurie et du rond-point Joséphine-Charlotte - tracé du RAVeL urbain ou/et Voie verte urbaine entre la rue Muzet et la gare de Jambes (et au-delà) - réaménagement du parking de l'Acinapolis - faisabilité de constructions sur des terrains à Jambes pour le CPAS ☒ Actions 12 et 13 « examen d'une desserte en amont du passage à niveau Velaine » et « examen de la nécessité d'un 4è pont après évaluation »
--	---	---

Evaluation des phases réalisées

Le Collège a pris connaissance des actions proposées par le bureau d'études dans le cadre de l'actualisation du PCM de Namur. Il a décidé des étapes à suivre pour le volet communication et l'approbation de l'étude, tenant compte de la décision du SPW de s'affranchir de la consultation publique et de l'enquête publique, vu le contexte actuel très spécifique de la Ville de Namur. Vu les dossiers d'importance à Salzinnes, une concertation particulière relative à Salzinnes a cependant eu lieu. Un phasage des décisions sur Salzinnes est également nécessaire.

En ce qui concerne la mise en œuvre du PCM de Jambes, il y a eu de notables avancées en 2017, notamment grâce aux réflexions/décisions liées à l'étude menée par Arcadis pour le compte du SPW sur le tracé de la Collectrice (véritable catalyseur pour les autres dossiers qui mûrissent également à leur rythme).

Objectif stratégique N° 19

Encourager les modes de déplacement actif, complémentaires aux déplacements motorisés

Objectifs opérationnels 19.1.		
Mettre en œuvre le Plan communal cyclable (volet infrastructures du projet pilote "Wallonie cyclable")		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
19.1.1. Créer des cheminement cyclistes et piétons	- Réalisation de diagnostics - Réalisation d'études pour la mise en œuvre de nouveaux cheminement - Concrétisation effective de nouveaux cheminement cyclistes - Remise d'avis dans le cadre des procédures de permis promouvant des aménagements favorisant la mobilité douce en général et plus particulièrement la réalisation de cheminement cyclables - Suivi des projets des partenaires	➡ - Observatoire annuel par un système de comptage manuel Compteurs permanents mis en place aux 3 principales entrées de la Corbeille Compteurs mobiles : outils d'évaluation des parts modales avant-après la réalisation d'infrastructures <u>Etude voie verte urbaine Saint-Servais – Jambes ;</u> <u>Franchissement de l'avenue Prince de Liège et raccordement de la voie verte à la collectrice (INASEP) ; Etude en vue d'aménager le parking en sous-sol de la gare pour permettre la liaison Bomel Centre-Ville aux piétons et aux cyclistes ; Etude en vue de l'aménagement de certains sentiers liant des lieux de vie avec le réseau TEC structurant.</u> <u>Saint-Servais, chaussée de Perwez, fin des travaux d'aménagement d'une rampe de jonction au RAVeL L142</u> <u>Une 50aine d'avis mobilité par an</u> avec un focus sur les aspects modes doux dans chaque dossier. Une attention particulière est accordée aux projets situés en bordure du réseau cyclable structurant : Maison de la Culture (Province), Boulevard Mélot et abords gare (Ville DGO1), bureaux dans l'ancienne Poste de Namur, Brico Plan It à Jambes, Bureaux du Trakk à Salzinnes ; <u>Suivi de la mise en œuvre des charges d'urbanismes</u> au niveau des nouveaux bâtiments du bd Cauchy (y compris une rampe entre le bd et la voie verte urbaine); <u>Franchissement de l'avenue Albert 1^{er} par une passerelle ;</u> <u>Fermeture des 3 PAN de Jambes (Infrabel) ; Etude en vue de l'aménagement de la collectrice de Jambes ; Travail sur les itinéraires points Nœuds</u> proposés par la Province.

19.1.2. Augmenter le confort et la sécurisation de voies existantes pour l'usage des cyclistes	1. Réalisation d'études pour la mise en œuvre de l'amélioration du confort des cyclistes 2. Concrétisation effective de ces améliorations de confort	➡ 1. <u>Namur</u> : Etude en vue de la pose de stationnement vélo à certains arrêts de bus (subside SRWT), à proximité de la gare de Namur; <u>Namur</u> : Etude en vue de l'augmentation de stationnement vélo dans le parking de l'hôtel de Ville ; <u>Namur</u> : Etude en vue de créer un lien entre le rond-point de Bomel et la rue de Bomel via le terre-plein SPW ; <u>Namur</u> : Relance des réflexions en vue de l'amélioration de la portion de RAVeL sous le pont du Luxembourg ; <u>Namur</u> : Etude en cours en vue de la réalisation de nouveaux abaissements de bordures ; <u>Namur</u> : Recensement des bandes bus pour lesquels le logo et la signalisation verticale permettant aux vélos de les emprunter n'est pas en place ; <u>Salzinnes</u> : études en vue du placement de deux nouvelles stations Li Bia Vélo ; 2. <u>Namur</u> : fin des travaux de pose de goulottes sur certains escaliers menant à des cheminements cyclables en vue de faciliter l'accès des cyclistes ; <u>Namur</u> : Démarches en vue de la modification du statut du trottoir du bd Baron L Huart afin de le rendre cyclo-piéton(liaison Jambes-Namur).
19.1.3. Etudier le réseau de mobilité douce en rive droite de Meuse (projet Sentiers.be)	1. Etude réalisée : rapport final approuvé	☑ 1. L'étude a été approuvée par le Conseil communal du 20/02/2014. Pour mettre en œuvre les résultats de cette étude, un plan de balisage a été réalisé, dont la première phase, a été concrétisée en 2015 par la pose d'un balisage

Evaluation des phases réalisées

L'obtention de budget via le projet Wallonie cyclable a pris fin. Néanmoins le suivi des projets initiés grâce à ces subsides continue. En outre, la mise en œuvre du volet cyclable du Plan Communal Cyclable continue, sur budget communal et grâce à de nouveaux subsides plus ponctuels.

Les difficultés et menaces relevées précédemment sont toujours d'actualité, à l'exception des lourdeurs liées spécifiquement au volet administratif du projet Wallonie cyclable. Néanmoins, les projets lancés se concrétisent, de nouveaux sont mis sur pied et diverses avancées tant sur domaine communal que régional peuvent être observées.

Objectif stratégique N° 20
Renforcer l'offre de stationnement

Objectifs opérationnels 20.1. Concrétiser de nouveaux P+R		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
20.1.1. Créer le P+R de Bouge	1. Approbation du projet par le Collège / Conseil ; 2. Délivrance du permis ; 3. Maîtrise foncière par la Ville de Namur ; 4. Etude et permis pour l'aubette ; 5. Attribution du marché de travaux ; 6. Mise en œuvre du P+R 7. Restructuration des navettes.	☞ 1. Approuvé en Collège du 02 mai 2013 2. Permis octroyé en date du 27/03/17 3. Préparation de la convention entre la Ville et la CSC et du compromis de vente entre le CPAS et la Ville. 4. Etude de l'aubette par le BEB pour dépôt du permis en juin 2018 5. Elaboration du Cahier des charges en cours à la SRWT avec soutien de la Ville 6. Fin 2019 7. Mise en œuvre projetée via le projet Nam'in Move
20.1.2. Créer le P+R d'Erpent	1. Approbation du projet par le Collège / Conseil ; 2. Délivrance du permis ; 3. Attribution du marché de travaux ; 4. Mise en œuvre du P+R.	☞ 1. Approbation des grands principes d'aménagements <u>de la N4</u> , dont dépend la réalisation du P+R, par le Collège du 10 décembre 2015. En 2017, la SRWT a rédigé (avec le soutien de la FWB) les documents en vue de lancer la procédure de désignation d'un auteur de projet pour le P+R d'Erpent.
20.1.3. Créer le P+R de Belgrade (achat du terrain, lancement de l'étude par la SRWT, plan d'aménagement)	1. Approbation du projet par le Collège / Conseil ; 2. Délivrance du permis ; 3. Maîtrise foncière par la Ville de Namur ; 4. Attribution du marché de travaux ; 5. Mise en œuvre du P+R.	☞ 1. Le site de la DIV est pressenti pour accueillir le projet. Une analyse juridico administrative est en cours en vue de la mutualisation des fonctions P+R et centre commercial

Evaluation des phases réalisées

Perspectives

Le P+R de Bouge est en voie de concrétisation. Le cahier des charges pour la réalisation du P+R est en cours de finalisation. Les fouilles archéologiques puis les travaux devraient débuter courant du second semestre 2018.

Menaces

La mise en place du P+R d'Erpent est étroitement lié au réaménagement de la N4 côté Erpent qui constituera, une fois réaménagé, un axe structurant bus efficace et fiable. Aucun budget SPW n'a encore été alloué à ce projet.

En ce qui concerne le P+R de Belgrade, vu sa particularité (construction du P+R de façon conjointe avec la construction d'une surface commerciale), il s'avère difficile de déterminer la procédure juridiquement la plus adéquate à suivre afin de s'assurer de la concrétisation du P+R.

Objectif stratégique N° 20
Renforcer l'offre de stationnement

Objectifs opérationnels 20.2.		
Créer de nouveaux parkings en ouvrage pour participer à l'amélioration de l'accessibilité au centre-ville		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
20.2.1. Créer un nouveau parking en ouvrage sur le site des Casernes (DAU – Régie Foncière – coordination avec la fiche relative à la requalification du quartier des Casernes)	1. Etude de faisabilité réalisée 2. Délivrance du permis 3. Création du permis	➡ 1. Etudes de faisabilité : programme de la promotion immobilière du site, dont un parking de 400 places Dépollution du site : études de sol et plan d'assainissement Finalisation du cahier spécial des charges : projet promotion Régie foncière (logements, bureaux, halle aux produits frais, bibliothèque, parking, parc) CSCh approuvé par le Conseil du 27 avril 2017. Le Collège a attribué le marché de promotion en date du 19 avril 2018. L'offre retenue comprend la création d'un parking souterrain de 2 niveaux d'une capacité de 400 places : 266 places de parking public (stationnement rotatif) et 134 places de parking privatif. Les procédures d'autorisation urbanistique vont pouvoir débuter en 2019, ainsi que la dépollution. La fin globale du chantier est prévue pour 2022.
20.2.2. Réaliser une étude de faisabilité pour un parking sous le Grognon (coordination avec la fiche 32 « Confluence »)	1. Etude de faisabilité réalisée, 2. Délivrance du permis, 3. Création du parking.	➡ 1. 12 janvier 2015 (Collège) : approbation du rapport de l'étude de faisabilité 24 avril 2015 (Collège) : arrêt provisoire des principales options de la concession 30 avril 2015 (Conseil) : choix de la procédure de concession et approbation de l'avis de concession (avec le guide des options) 5 mai 2015 : publication de l'avis de concession 25 juin 2015 (Conseil) : approbation du CSCh V 1070 pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un parking sous-terrain de 500 places minimum, idéalement 650 voire davantage, dans le cadre d'une concession de travaux pour une durée de 50 ans.

		10 septembre (Conseil) : modification des critères de sélection et nouvelle procédure 19 novembre 2015 (Collège) : sélection de cinq candidats et invitation à déposer une offre pour le 11 février 2016 28 avril 2016 : décision d'attribution du marché / concession à Interparking. 26 mai 2016 : approbation de la convention de concession avec Interparking. 8 septembre 2016 : transfert de propriété entre la Wallonie et la Ville et octroi d'un droit de superficie à Interparking (droit de superficie adapté par le Conseil le 26 janvier 2017) 8 décembre 2016 : révision du marché et adaptation de la convention de concession : suite aux études et dans la perspective d'introduire la demande de permis pour le parking, il a été décidé de diminuer le nombre de places de parking pour des motifs de sécurité, de confort et de saturation moindre des voiries, ce qui a entraîné également une diminution de la redevance. Actuellement en cours : négociation d'un avenant pour adapter le projet de parking en fonction du projet d'esplanade (déplacement des édicules et sortie sur quai de Meuse). L'avenant concerne la construction, mais également l'exploitation et la maintenance des nouveaux ouvrages. L'avenant devrait être conclu avant le 30 juin 2018. ➡ 2. Diverses réunions préparatoires ont été organisées avec le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique (notamment en juillet et novembre 2016). Il a été impossible d'introduire la demande de permis avant la délivrance du permis pour la nouvelle voirie communale du Grognon (accès au parking). Ce permis « voiries » a été délivré en date du 20 décembre 2016 et a fixé des conditions qui ont nécessité des adaptations au dossier de demande de permis pour le parking.
--	--	--

		La demande de permis unique pour construire et exploiter un parking souterrain de 670 places a été introduite en date du 3 février 2017. Le permis a été délivré en date du 28 juin 2017. Toutefois, une demande de permis d'urbanisme a été introduite pour adapter le projet de parking au futur aménagement de l'esplanade (notamment déplacement des édifices et sortie du parking sur les quais de Meuse). Ce permis d'urbanisme a été délivré en date du 24 novembre 2017. ➔ 3. Préalablement au début des travaux relatifs au parking, des premiers travaux ont débuté en février 2017 dans le cadre d'une phase préalable de fouilles archéologiques. Les travaux du parking ont débuté au mois d'août 2017, concomitamment aux fouilles archéologiques, mais aussi dans le cadre d'un planning coordonné avec pour les travaux à venir pour la construction des voiries, de la passerelle et de l'esplanade. Des réunions de chantier, un comité technique et un comité d'accompagnement encadrent l'évolution du chantier. Une communication est mise en place, tant en termes de mobilité que d'état d'avancement des travaux. Les derniers plannings actualisés permettent d'envisager une mise en service du parking pour décembre 2020.
20.2.3. Etudier la faisabilité pour un parking à Namur Expo	1. Délivrance du permis, 2. Création du parking	⊖ Dans sa décision du 21 mai 2015, le Gouvernement wallon n'a pas retenu le projet d'un centre d'exposition délocalisé sur Belgrade, suivant la proposition du BEP. Le BEP a annoncé revenir à un projet d'agrandissement et requalification du site actuel, sans avoir à ce stade communiqué de position officielle

20.2.4. Réaliser une étude de faisabilité pour un parking sous la place du Palais de Justice	1. Etude de faisabilité réalisée, 2. Délivrance du permis, 3. Création du parking.	➡ 1. 17 avril 2015 (Collège) : approbation de l'étude de faisabilité réalisée par Inasep Concertation avec les acteurs locaux : UNamur et Association des commerçants Etude complémentaire interne pour le schéma de circulation en lien avec le développement du quartier 29 octobre 2015 (Collège) : options pour le choix de la procédure et conditions du marché sur base d'une note juridique du DVP 12 novembre (Collège) : arrêt du schéma de circulation et organisation du stationnement en surface Le Collège a abordé à plusieurs reprises les grandes options et orientations à intégrer dans la préparation du cahier de charges pour la concession d'un futur parking. Le Collège a approuvé les grandes options du projet en date du 9 mars 2017. Le cahier des charges concernera également l'obligation de réaliser les études et la demande de permis pour l'aménagement en surface. Le cahier spécial des charges a été approuvé par le Conseil communal en date du 18 mai 2017. Après une première analyse des deux offres reçues, le Collège communal a décidé en date du 21 décembre 2017 d'ouvrir une phase de négociation afin d'améliorer celles-ci. Au terme de cette phase de négociation, le Collège communal a attribué en date du 31 mai 2018 la concession pour créer et exploiter un parking de 404 places. 2. La demande de permis devrait être introduite à l'automne 2018. Celle comprendra la création du parking, mais aussi l'aménagement en surface pour la place piétonne. Les travaux du parking ne pourront débuter qu'en 2019 et devraient s'achever fin 2021 et se poursuivre par les travaux d'aménagement en surface (2021/2022).
--	--	---

20.2.5. Réaliser une étude de faisabilité pour un parking sous la place Rogier, dans le cadre de la revitalisation de l'îlot Rogier (mission déléguée au BEP, via le DBa).	1. Etude de faisabilité réalisée, 2. Délivrance du permis, 3. Création du parking.	➡ 1. Etude de faisabilité menée par le BEP, avec une expertise complémentaire d'Inasep pour la faisabilité technique du parking souterrain, en fonction de la canalisation du Houyoux. Conclusion de l'étude de faisabilité : un parking souterrain de 160 places sur deux niveaux sera construit sous le parking actuel et sous le mess des officiers. Ce parking servira pour le conservatoire, les nouveaux logements publics et les employés ville. Il ne s'agit donc pas d'un parking public. 2. Hélas, la procédure de marché public n'a pas pu aboutir à la désignation d'un adjudicataire. Une nouvelle procédure sera lancée sur base d'un nouveau cahier spécial des charges soumis à l'approbation du Conseil lors de sa séance du 28 juin 2018. 3. Tout le planning du projet doit donc être revu.
--	--	---

Evaluation des phases réalisées

Les deux projets aux Casernes (promotion immobilière globale) et place du Palais de Justice ont pu être attribués. Les études vont pouvoir débiter pour introduire une demande de permis encore cette année.

Ainsi, suite à l'abandon du projet de parking à Namur Expo, et sous réserve d'une nouvelle procédure pour le parking Rogier, l'offre de parking sera nettement améliorée dans les prochaines années, conformément aux objectifs annoncés.

Objectif stratégique N° 21

Améliorer la sécurité et l'accessibilité de nos voiries

Objectifs opérationnels 21.1. Améliorer la signalisation automobile, piétonne et cyclable		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
21.1.1. Améliorer l'information pour l'accessibilité automobile vers le centre ville et ses points d'intérêts	1. Carte actualisée de l'accessibilité en ville 2. Carte d'accessibilité lors des grands événements	☑ 1. et 2. Une carte d'accès aux quartiers et aux parkings a été réalisée et éditée.
21.1.2. Baliser les itinéraires cyclables	1. Carte du réseau cyclable balisé ; 2. Balisage de 10 itinéraires.	☑ 1. Carte du réseau cyclable balisé réalisée et mise sur site 2. 10 itinéraires cyclistes ont été balisés
21.1.3. Baliser les itinéraires piétons	Balisage de la signalisation piétonne au départ de la gare de Namur (gare provisoire, gare définitive).	🔄 L'étude en vue de la mise en place d'une signalisation piétonne dans le centre-ville a été finalisée. Elle conduit, entre autre, de et vers la gare. Le marché de fourniture et pose a été attribué.

Evaluation des phases réalisées

Il n'y a pas eu d'évolution par rapport à l'indicateur qui avait été atteint en 2016 mais pour information, l'étude en vue de la révision du plan de signalisation automobile autour de la corbeille a été confiée au bureau d'études ICEDD.

L'étude en vue de la pose d'une nouvelle signalisation piétonne a été finalisée. La demande de subside après du CGT a été initiée. Le marché de fourniture et pose a été attribué. Le réseau de balises destiné à guider les piétons a été complété par des totems « culturels » destinés à mieux renseigner sur certains sites culturels de la Ville.

Objectif stratégique N° 21

Améliorer la sécurité et l'accessibilité de nos voiries

Objectifs opérationnels 21.2. Améliorer la sécurité routière des voiries de transit		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
21.2.1. Réaliser le cadastre des voiries de transit	1. cadastre réalisé 2. cartographie réalisée	☒ 1. cadastré effectivement réalisé 2. données du cadastre intégrées dans l'application Transcarto et l'application gestion des voiries
21.2.2. Réaliser l'entretien et réfection des voiries de transit	4.000.000 € engagés dans des marchés de travaux pour l'entretien et la sécurisation des voiries de transit et pénétrantes des villages, d'ici 2018.	☒ • Travaux 2014 : 3.094.428,58 € TVAc • Travaux 2015 : 1.991.131,38 € TVAc • Travaux 2016 : 3.838.686,59 € TVAc • Travaux 2017 : 1.968.612,00 € TVAc

Evaluation des phases réalisées

La priorité est mise sur les travaux d'entretien des voiries de transit.

En ce qui concerne les travaux de réfection, une réflexion a été menée en 2017 par le Bureau d'Etudes Voies Publiques qui a abouti à une proposition de priorisation des réfections selon divers critères de pondération dont l'un, au poids important, est la qualification de voiries de transit principale ou secondaire.

Fin 2017, 10.892.858,52 € ont été investis dans l'entretien et la réfection de voiries de transit. L'objectif initial est donc très largement atteint.

Objectif stratégique N° 21

Améliorer la sécurité et l'accessibilité de nos voiries

Objectifs opérationnels 21.3.		
Améliorer la sécurité routière par des aménagements de modération de vitesse et l'instauration de «zones 30»		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
21.3.1. Mettre en œuvre les zones 30 proposées dans les PCMs de Jambes et de Namur (révision du PCM de Namur)	1. Approbation d'au moins 5 nouveaux règlements complémentaires de police "zone 30" ; 2. Réalisation d'au moins 5 aménagements de sécurité et de modération de vitesse.	 1. Trois règlements de police sur 5 ont été établis depuis le début du pst (Jambes Enhaive, Jambes Van Opre et Salzennes Balances) Un règlement de police a été établis pour la mise en zone 30 du Bld du Nord, les travaux commenceront printemps 2018 2. 3/5 zones trente réalisées

Evaluation des phases réalisées

De nouvelles pistes pour de futurs quartiers zone 30 ont été établies avec le service mobilité (maintien de l'étude du quartier d'Amée, Erpent quartier Acacias Grand Tige Aubépines, Saint-Servais Quartier Tivoli).

Objectif stratégique N° 21

Améliorer la sécurité et l'accessibilité de nos voiries

Objectifs opérationnels 21.4.		
Améliorer l'accessibilité des espaces publics pour les personnes à mobilité réduite (PMR)		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
21.4.1. Mettre en place le guidage sonore pour malvoyants au centre-ville	1. Installation des balises sonores	☒ 1. Raccordement électrique des 7 balises installées sur bâtiments privés → 10 balises sonores disponibles pour le guidage audio des personnes déficientes visuelles au centre-ville
21.4.2. Prendre en considération les déplacements PMR dans l'étude des projets de la Ville	1. Critères PMR définis dans les missions des auteurs de projets (CSCh d'étude de projet) ; 2. Avis et recommandations du Comité Accessibilité Namur.	☒ 1. <u>Voirie et abords bâtiments communaux</u> Accessibilité PMR intégrée dans les projets des bureaux d'études Voirie, Bâtiments et Régie foncière Amélioration de la l'accessibilité de la Maison des Mariages par l'aménagement des cheminements et la mise en place d'une signalisation spécifique PMR - Collaboration avec les services Technique Voirie, Maintenance et Bureau d'études Bâtiments <u>Evénements</u> Prises de mesures spécifiques PMR et conseils (stationnement, programme d'activités accessibles, sanitaires adaptés, rampes, aire spectateurs PMR, cheminement et circulation, navettes de bus accessibles): Namur en Mai, Solidarités, Fêtes de Wallonie, Quai Novèle <u>Stationnement PMR</u> Mise à jour de l'inventaire des emplacements de stationnement dans la commune 2. <u>Comité PMR</u> (5 réunions) Avis, conseils, suivi, information, sensibilisation sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite : feux sonores (SPW), adaptation des arrêts de bus (SRWT), participation à la Journée du Handicap (Cohésion sociale), points noirs trottoirs, balises sonores

Evaluation des phases réalisées

21.4.1. Balises sonores :

Système de guidage audio opérationnel mais nécessité de réaliser quelques adaptations au niveau des messages (informations, volume...), d'où constitution d'un groupe de travail, avec participation de plusieurs personnes malvoyantes, dans le cadre du Comité PMR pour l'actualisation des messages sonores et formation des agents du service Mobilité pour le paramétrage des balises en autonomie

Objectif stratégique N° 22

Renforcer le style et l'âme de la Ville par un équipement urbain de qualité et de goût

Objectifs opérationnels 22.1. Moderniser le mobilier urbain d'abribus en y intégrant les nouvelles technologies		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
22.1.1. Lancer le nouveau marché d'abribus, conforme à la nouvelle organisation du réseau TEC et au niveau de service attendu sur les axes bus structurants	1. Attribution d'un marché d'abribus, intégrant les nouvelles technologies d'information et de communication.	➡ 1. Un nouveau marché a été lancé fin 2017. L'ouverture des offres était fixée au 7 février 2018. La seule offre remise a été déclarée irrégulière au motif qu'elle n'était pas conforme au cahier spécial des charges N° V 1170.

Evaluation des phases réalisées
<i>Les deux procédures lancées en 2017 n'ont pas permis l'attribution d'un nouveau marché.</i> <i>Le service étudie actuellement, avec le concours d'un conseiller juridique, la possibilité de recourir à une procédure concurrentielle avec négociations. Une proposition sera soumise au Collège communal lors d'une prochaine séance.</i>

Objectif stratégique N° 22

Renforcer le style et l'âme de la Ville par un équipement urbain de qualité et de goût

Objectifs opérationnels 22.2. Développer des lieux conviviaux dans la ville		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
22.2.1. Incorporer des œuvres d'art, une fontaine ou un kiosque dans les projets de réaménagement des espaces publics	1. Intégration d'au moins trois éléments culturels ou artistiques (œuvre, fontaine, kiosque, ...) dans les espaces publics du centre-ville sur la durée du PST	☒ - Fresques réalisées : rue Basse Marcelle, Place du Québec, rue Courtenay, cour Maison de la Poésie, rue du Lombard, Foyer Namurois. Fresque réalisée en collaboration avec la SNCB le long d'une voie de chemin de fer. - Fresques prévues en cours de permis d'urbanisme : rue J.B.Brabant, Quai 22. - Fresques prévues : Pont de Louvain, tunnel piétonnier Pont de Louvain, Archives de l'Etat, rénovation fresque des Wallons, gare de Namur, ... - Intégration temporaire de la sculpture « A bras ouvert » d'Olivier Strebelle rond-point d'Harscamp. Dépôt de longue durée. - Intégration d'une sculpture sur le thème des Molons, rue des Fossés-Fleuris : installation réalisée. - Intégration de 24 chaises poèmes de Michel Goulet dans le parc de mobilier urbain. - Réaménagement du rond-point avenue Albert 1^{er} avec installation de la statue équestre du Roi Albert 1^e - Statue Sambre et Meuse installée dans l'étang du Parc Louise-Marie. - Œuvre Searching for Utopia conservée à la Citadelle. - Réaménagement de la place Maurice Servais : marché d'études en cours avec la volonté d'intégrer un kiosque et/ou jeux d'eau. - Etude d'intégration d'œuvres sur le site de la Confluence (esplanade et Parking - Interparking). - Mobilier design devant être placés dans les jardins des Bateliers et la cour de la Maison de la Poésie. - Isaac Cordal : 45 statuettes dispersées dans le Centre Ville.

		▪ Installation de bâches artistiques autour des chantiers (Confluence et passerelle cyclo-piétonne). A venir : chantier du nouveau Palais de Justice, Place Saint-Aubain. ▪ Bijoux urbains de Liesbet Bussche (Quais des Chasseurs Ardennais). ▪ Œuvres intégrées dans des rond-points : 2 désignations d'artistes en cours (rond-point de Malonne et rond-point de Bauce). ▪ Actions éphémères : fresques au sol, parapluies suspendus, ...
--	--	---

Evaluation des phases réalisées

Les actions se sont poursuivies en 2017, 2018 et continueront à être menées par la suite. L'objectif du PST est bien atteint et plus que dépassé.

Objectif stratégique N° 26

Apporter un plus grand soin à la mémoire de nos défunts

Objectifs opérationnels 26.2		
Respecter les normes décrétales (Décret 2009) pour chaque cimetière en termes d'infrastructures: ossuaires, columbariums, aires de dispersion, stèles commémoratives, parcelles des étoiles et caveaux d'attente		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
26.2.1. Créer et maintenir à jour la base de données des registres des cimetières et des plans sous support informatique.	Accessibilité des données et plans.	☺ Tous les cimetières ont désormais un plan sous format informatique et numéroté. Avec la collaboration des géomètres et du STV, 29 cimetières sur 30 disposent d'un plan levé et mis à jour. Avec la collaboration de la GUN et du STV, 8 cimetières sur 30 sont cartographiées, grâce à l'appli métier cimetières, avec lien direct entre les plans et la base de données du registre des cimetières gérée au quotidien par le service Population/Etat civil (Décès-Sépultures).
26.2.2. Planifier le placement des sépultures supplémentaires comme : columbarium, urnes, stèles commémoratives, ossuaires.	Nombre de sépultures créées Disponibilité des sépultures.	☒ <u>Ossuaires</u> : installés/présents partout sauf à Flawinne Ancien, travail à prévoir Aménagement final à Cognelée et nouvel ossuaire prévu à Namur DDB en 2018. <u>Columbariums</u> : Installés/présents partout sauf à Wierde et Flawinne ancien. Aménagements complémentaires prévus en 2018 : Belgrade Village, Namur DBB, Wierde. <u>Aires de dispersion</u> : Installées/présentes partout, sauf à Wierde et Flawinne Ancien, budget prévu en 2018. <u>Stèles commémoratives pour aires de dispersion</u> : 14/30 en 2017, budget prévu en 2018 pour finaliser. <u>Parcelles des étoiles</u> : En ordre <u>Caveaux d'attente</u> : En ordre

Evaluation des phases réalisées

L'essentiel des objectifs est atteint. En outre 8 cimetières ont déjà pu être numérisés !

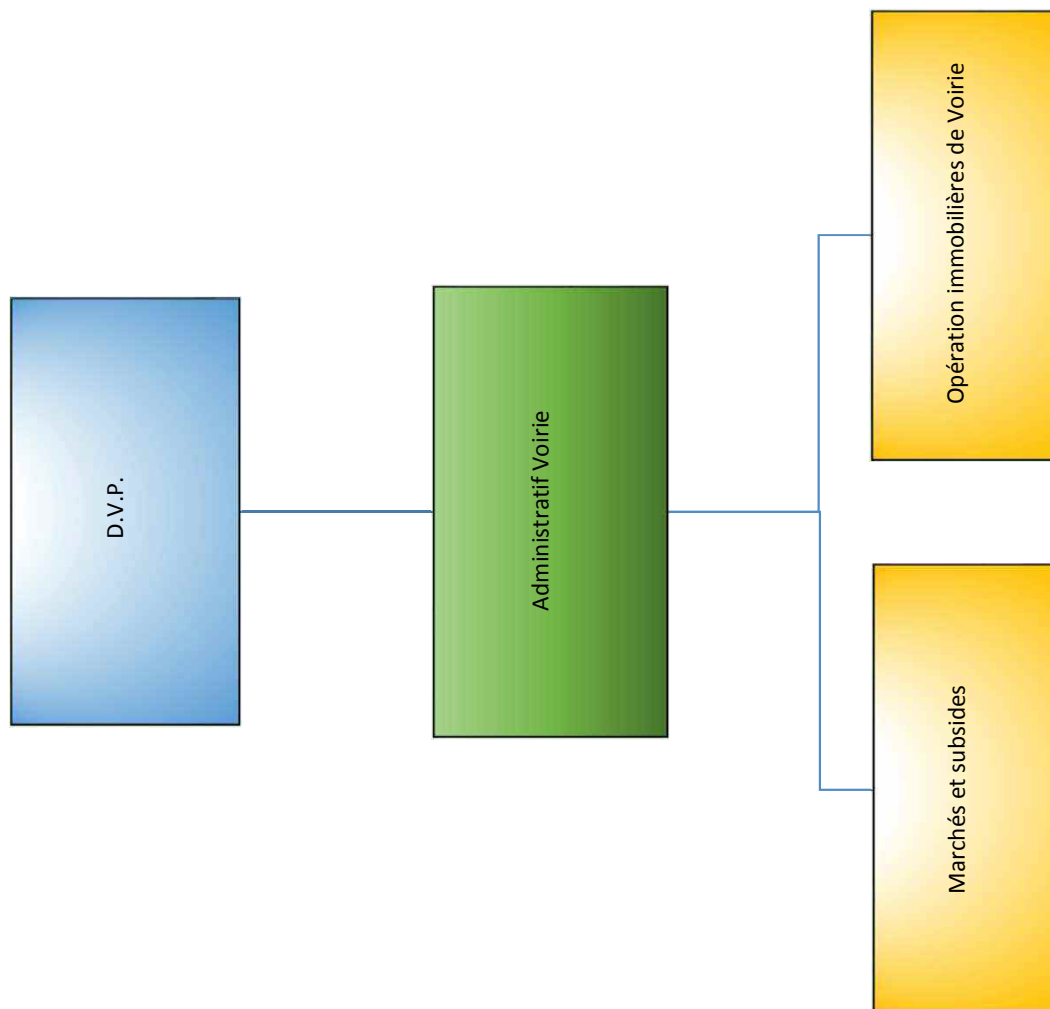
Objectif stratégique N° 28

Encourager la création d'emplois et développer nos pôles d'excellence

Objectifs opérationnels 28.2. Valoriser l'artisanat local		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2017
28.2.1. Augmenter la visibilité des artisans namurois	1. Existence d'un répertoire des artisans namurois ; 2. 3 actions de promotion réalisées au cours de la réalisation du plan.	☒ 1. Un répertoire d'une cinquantaine d'artisans a été réalisé par le service. La diffusion de ce répertoire reste à définir. 2. Atteint : ArtisaNamur s'organise annuellement au Beffroi depuis 2010 et offre une vitrine à une vingtaine d'artisans namurois. - Partenariat Ville avec Artisanart (Palais des Expo) : 10 stands gratuits offerts aux artisans namurois en 2013 et 2014. - Soutien à la Vitrine des Artisans (mise en valeur du lauréat namurois en 2015).

ADMINISTRATIF

VOIRIE



1. EFFECTIF DU SERVICE

- 10 agents

2. PRESENTATION DU SERVICE

Le service administratif Voirie est chargé des missions suivantes:

- marchés publics
- opérations immobilières liées à l'infrastructure et aux voies publiques
- voirie communale (dont ex-chemins et sentiers vicinaux requalifiés sous la dénomination "voirie communale")
- dossiers responsabilité civile voies publiques
- dégâts occasionnés à l'infrastructure publique (récupérations/poursuites)
- dossiers juridiques du DVP
- dossiers et interventions divers touchant à l'infrastructure publique et ses abords et domanialité publique

En matière de marchés publics, il s'agit principalement d'assurer la gestion et le suivi des dossiers de travaux, et certains dossiers de fournitures et de services spécifiques (subventionnés ou en fonds propres), depuis le dépôt des projets par les divers intervenants internes (Bureau d'études Voies publiques, service technique Voirie, service Eaux & Eclairage public, service Mobilité, service Nature & Espaces verts, service Propreté publique, service Culture, direction du Département des Voies publiques, bureaux d'études extérieurs dans le cadre de marchés spécifiques, ...) jusqu'à leur clôture finale réalisée, en amont et sur le terrain, par le(s) service(s) technique(s) interne(s) ou externe(s), organisme(s) et institution(s) compétent(s).

En matière d'opérations immobilières liées à l'infrastructure et aux voies publiques, il s'agit de mener à bien des dossiers d'acquisition ou d'aliénation de bien immeubles concernant le DVP (soit les voies publiques et leurs abords, principalement), tant au niveau administratif qu'au niveau juridique, en collaboration avec le(s) service(s) technique(s) interne(s) ou externe(s), organisme(s) et institution(s) compétent(s).

Concernant la voirie communale, il s'agit de mener à bien divers dossiers conformément aux dispositions du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale (la notion de voirie communale intègre les ex-chemins et sentiers vicinaux pour les dossiers introduits à partir du 1^{er} avril 2014), à l'exception des dossiers liés à l'octroi d'un permis et relevant du service Urbanisme; et ce, tant au niveau administratif, qu'au niveau juridique, en collaboration avec le(s) service(s) technique(s) interne(s) ou externe(s), organisme(s) et institution(s) compétent(s).

Quant aux dossiers juridiques du DVP, il y a lieu d'établir les formalités nécessitées par les procédures concernant la Ville en vue de la défense de ses intérêts (dossiers Collège/Conseil, constitution d'un dossier complet et transmission au conseil désigné par la Ville, contacts avec les bureaux d'avocats concernés, ...); le cas échéant, en collaboration avec le(s) service(s) technique(s) interne(s) ou externe(s), organisme(s) et institution(s) compétent(s).

Le service est également compétent en matière de dégâts occasionnés aux infrastructures et voies publiques communales en vue de poursuivre les personnes responsables des dégâts occasionnés et de la préservation du patrimoine communal, ainsi que l'indemnisation, via l'assureur lié à la Ville, des dégâts aux biens et aux personnes dont la responsabilité peut être imputée à la Ville, en collaboration avec le(s) service(s) technique(s) interne(s) ou externe(s), organisme(s) et institution(s) compétent(s).

Enfin, en matière de dossiers et interventions divers touchant à l'infrastructure publique et ses abords et domanialité publique, il s'agit d'instruire, sur les plans juridique et administratif, divers dossiers et demandes d'intervention émanant de citoyens, usagers, entreprises, institutions ou organismes extérieurs, en collaboration avec le(s) service(s) technique(s) interne(s) ou externe(s), organisme(s) et institution(s) compétent(s).

3. ARTICLES DU BUDGET 2017 ATTACHES SPECIFIQUEMENT AU SERVICE

Article	Intitulé
DO 000/215-01	Intérêts moratoires et de retard
DO 104/122-02	Honoraires pour études travaux
DE 138/733-51	Honoraires plans d'aménagement, urbanisme et autres études
DE 138/733MO-51	Honoraires - études mobilité
DE 138/733ST-51	Honoraires projets structurants
DE 421/711-58	Achat de terrains de voirie
DE 421/711MO-58	Acquisition terrains - mobilité
DE 421/731-60	Travaux de voirie en cours d'exécution
DE 421/731FI-60	Travaux fonds d'investissement (Fonds régional d'Investissement Communal - FRIC - DTE)
DE 421/731MO-60	Travaux de voirie - Mobilité
DE 421/732AU-60	Travaux projets attractivité urbaine
DE 423/741-52	Achat de signalisation routière et de petits équipements
DE 424/731-60	Travaux de voirie en cours d'exécution (parkings)
DE 425/731-53	Achat équipement et mobilier urbain + placement
DE 426/731-60	Travaux de voirie en cours d'exécution (éclairage public)
DE 426/731FI-60	Travaux fonds d'investissement (éclairage public)
DE 766/725-60	Equipeement, maintenance extraordinaire et investissements sur terrain en cours d'exécution - maintenance parcs et jardins
DE 877/732-60	Travaux construction d'infrastructure en cours d'exécution (travaux d'égouttage)
DE 877/732FI-60	Travaux plan égouttage (Fonds régional d'Investissement Communal - FRIC - DTE)
DE 877/735-60	Entretien extraordinaire de la voirie et de l'infrastructure
DE 877/812-51	Libération des participations dans les entreprises publiques
DE 878/725-60	Equipeement, maintenance extraordinaire et investissements sur terrains. en cours d'exécution (cimetières)

4. RAPPORT D'ACTIVITES

4.1. Statistiques générales

- dossiers présentés au Collège communal: 349
- dossiers présentés au Conseil communal: 71
- enquêtes publiques: 3
- courriers:
 - nombre d'entrées: 842 (MP) + 125 (OIV - DGV - RCV - DIV) = 967
 - nombre de sorties: 891 (MP) + 340 (OIV - DGV - RCV - DIV) = 1.231
- factures extraordinaires traitées: 196
- factures ordinaires traitées: 27
- factures établies: 55

4.2. Service administratif Voirie

4.2.1. Dossiers terminés - décomptes

Travaux subsidiés (Fonds régional d'Investissement communal - FRIC - DTE)

Lieu	Descriptif	Coût
Wierde - rue de Herdal (CSC n° V 943 bis - FRIC DTE 2015.03)	Réfection et égouttage de la voirie	315.106,95 €
Namur - diverses chaussées (CSC n° V 1039 bis - FRIC - DTE 2014.01)	Entretien par remplacement de revêtement hydrocarboné	772.319, 65 €
Namur (Salzinnen) (CSC n° V 1154 bis - FRIC DTE 2016.41)	Réfection divers trottoirs	355.937,94 €
Suarlée - rue Jaumaux /Temploux rues des Tombales et Jean Fontaine (CSC n° V 1178 - FRIC DTE2016.43)	Entretien par raclage/pose et fraisât	79.789,72 €
Malonne - Fontaine-Champ-Hard - é l'Sewe / Namur (Salzinnen) - place Ryckmans (CSC n° V 1179 - FRIC DTE	Entretien par fraisât	79.049,51 €
Flawinne - rue Alfred Denis (CSC n° V 1180 - FRIC DTE 2016.45)	Entretien par raclage/pose	92.831,35 €

Travaux subsidiés (Plan triennal)

Lieu	Descriptif	Coût
Temploux - rue Saint-Antoine (CSC n° V 933 bis)	Egouttage et réfection voirie	384.260,70 €
Namur - divers sites (CSC n° V 880)	Entretien et réfection divers trottoirs	811.556,70 €

Travaux subsidiés (Wallonie cyclable)

Lieu	Descriptif	Coût
Jambes (CSC n° V 1054 bis - Walcy fiche A68)	Création zones 30	71.034,67 €
Jambes - chemin des pêcheurs et halage rive droite Meuse (CSC n° V 1118)	Amélioration cheminement cyclo-piéton	181.392,92 €
Namur - divers sites (CSC n° V 1166)	Fourniture et pose d'arceaux et abris vélos	148.163,55 €
Namur - divers sites (CSC n° V 1172)	Fourniture et pose box vélos	44.857,39 €
Namur - divers endroits (CSC n° V 1173)	Fourniture et pose bancs	143.920,06 €
Saint-Servais - Ravel (CSC n° V 1186 bis)	Fourniture et pose luminaires sur mât	15.878,90 €

Travaux en fonds propres

Lieu	Descriptif	Coût
Namur - quartier des Célestines / rues de l'Etoile et du Lombard (CSC n° V 764 bis)	Réfection voirie et trottoirs	367.355,65 €
Namur - Meuse à proximité de "La Confluence" (Grognon) (CSC n° V 936)	Etude faisabilité passerelle cyclo-piétonne	357.372,08 €
Malonne - rues Les Tris et Bransart (CSC n° V 959 - EG-207)	Egouttage et réfection de voiries	1.514.118,27 €
Cognelée et Champion (CSC n° V 990)	Concessions à désaffecter	36.162,67 €
Namur - avenue Golenvaux (CSC n° V 1052)	Réfection de la chaussée et des trottoirs	89.043,92 €
Namur - divers sites (CSC n° V 1105)	Réfections localisées du réseau d'évacuation des eaux pluviales 2015-2016	99.777,48 €
Flawinne - rue Fernand Marchand (CSC n° V 1109)	Réfection tronçon chaussée et création aqueduc	118.690,05 €
Namur - divers cimetières (Flawinne - Marche-les-Dames - Saint-Marc - Suarlée - Temploux - Vedrin) (CSC n° V 1111)	Création de columbariums et ossuaires	132.694,50 €
Namur - diverses chaussées (CSC n° V 1119)	Signalisation routière horizontale sur revêtements hydrocarboné	95.133,39 €
Jambes - parc Astrid (CSC n° V 1138)	Restauration chenal alimentation en eau	25.788,95 €
Namur - diverses rues (CSC n° V 1148)	Marquages thermoplastiques au sol pour traversées piétonnes	21.455,72 €
Namur - rue du Lombard / place des Célestines (CSC n° V 1158)	Aménagement chemin d'accès vers la place des Célestines à la rue du Lombard	42.413,65 €

Lieu	Descriptif	Coût
Namur - divers sites (CSC n° V 1163)	Placement de goulottes vélos	28.522,26 €
Namur - Maison de la Poésie (CSC n° V 1168)	Aménagement cour	31.839,08 €
Namur - square Fallon (CSC n° V 1174)	Réfection du cheminement et des escaliers	81.507,90 €
Cognelée - Namur (CSC n° V 1191 bis)	Végétalisation cimetières	46.667,28 €
Wépion - chaussée de Dinant (CSC n° V 1203)	Réfection localisée d'un égout	34.741,14 €

4.2.2. Dossiers en cours

Travaux subsidés (Fonds régional d'Investissement communal - FRIC - DTE)

Lieu	Descriptif	Coût
Malonne - "Landoir" (FRIC DTE 2016.28 - SPGE 6/92045/01/C005)	Travaux complémentaires au collecteur du "Landoir" - réfection de voirie, reprise raccordements particuliers	207.697,99 €
Vedrin - rue Hector Fontaine (CSC n° V 1015 bis - FRIC DTE 2014.06)	Réfection voirie et trottoirs	275.007,26 €
Namur - divers endroits (CSC n° V 1041 bis - FRIC DTE 2014.03)	Entretien par remplacement de revêtement hydrocarboné et par la mise en place d'un enduit à sceller par MBCF	458.549,22 €
Namur - rue Ernotte (CSC n° V 1045 bis - FRIC DTE 2014.15)	Réfection voirie et trottoirs	87.928,22 €
Dave - rue Géniton (CSC n° V 1062 bis - FRIC DTE 2015.18)	Réfection voirie et création aqueduc	401.431,78 €
Namur - divers sites (CSC n° V 1089 bis - FRIC DTE 2015.31)	Entretien par raclage pose de revêtements hydrocarbonés	1.927.151,69 €
Namur - divers sites (CSC n° V 1090 - FRIC DTE 2015.21)	Entretien diverses chaussées - mise en œuvre enduit à sceller par MBCF	312.912,05 €
Namur - rue Saint-Fiacre (CSC n° V 1107 bis - FRIC DTE 2016.42)	Réfection	178.507,98 €
Erpent - rue d'Erpent Val (CSC n° V 1124 bis - FRIC DTE 2015.17)	Réfection chaussée et création aqueduc	452.770,53 €
Belgrade - rue Durieux / Vedrin - rues de l'Yser et Geuvens (CSC n° V 1125 bis - FRIC DTE 2015.30)	Entretien de chaussées en béton	198.441,21 €
Namur - avenue Woitrin (CSC n° V 1136 bis - FRIC DTE 2016.37)	Réfection de la chaussée et création aqueduc	193.909,59 €

Lieu	Descriptif	Coût
Dave - rues de la Vieille Eglise et du Château (CSC n° V 1137 bis - FRIC DTE 2016.33)	Réfection et création zone résidentielle	241.785,42 €
Namur - divers sites (CSC n° V 1143 bis - DTE 2016.35)	Entretien chaussées par mise en œuvre d'un enduisage à sceller par MBCF	509.021,59 €
Namur - divers sites (CSC n° V 1144 bis - FRIC DTE 2016.36)	Entretien chaussées par raclage/pose	961.994,18 €
Flawinne - rues Marchand, Arnould, Degalan et Genot (CSC n° V 1150 bis - FRIC DTE 2016.38)	Entretien chaussées par raclage/pose	309.603,09 €
Belgrade - rues Gourdin et Basse-Sambre (CSC n° V 1151 bis - FRIC DTE 2016.34)	Réfection et entretien	420.291,81 €
Namur - divers sites (CSC n° V 1152 bis - FRIC DTE 2016.39)	Entretien chaussées par raclage/pose	384.450,57 €
Namur et Jambes - divers sites (CSC n° V 1153 bis - FRIC DTE 2016.40)	Entretien chaussées par raclage/pose	205.821,67 €
Wépion - clos des Cépages (CSC n° V 1156 bis - FRIC DTE 2015.11)	Egouttage et réfection voirie	80.920,50 €
Boninne - Bois de Lahaut (CSC n° V 1157)	Création tranchée drainante et merlon	48.257,10 €
Saint-Servais - cimetière de Namur (CSC n° V 1161)	Semi pré fleuri	10.000,00 €
Namur - divers sites (CSC n° V 1163)	Fourniture et pose goulottes vélos	45.763,79 €
Malonne - rues du Piroy et du Petit Bois (CSC n° V 1164 bis - FRIC DTE 2016.22)	Réfection chaussée et trottoirs	1.059.831,06 €
Namur - parc Louise-Marie (CSC n° V 1165)	Ensemencement 4 pelouses	3.107,90 €
Temploux - rue des Tombales (pie) / Suarlée - rue Jaumaux (CSC n° V 1178 - FRIC DTE 2016.43)	Entretien par raclage / pose et fraisât	84.966,73 €
Malonne - Fontaine Champ Hard et èl'Sewe (CSC n° V 1179 - FRIC DTE 2016.44)	Entretien par fraisât	83.825,50 €
Malonne - Au Ritchê et rue du Pairibonnier (CSC n° V 1182 - FRIC DTE 2016.46)	Entretien par raclage / pose	25.688,54 €

Travaux subsidiés (Wallonie cyclable)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur - divers tronçons (CSC n° V 1060 - Walcy fiche A80)	Aménagements cyclistes	91.059,78 €
Namur (CSC n° V 1167)	Fourniture et pose haltes vélos	80.507,23 €
Saint-Servais - chaussée de Perwez (CSC n° V 1134 - SCRL Inasep BT-15-1909 - fiche Walcy A 91)	Construction d'une rampe d'accès au Ravel	251.004,82 €

Travaux subsidiés (Autres subsides)

Lieu	Descriptif	Coût
Jambes - place des Trois Cornets - rue de Wasseige et Impasse de l'Amigo (CSC n° V 894 bis)	Revitalisation urbaine	211.153,14 €
Namur - rue des Bosquets (CSC n° V 1098 - PIC 6808)	Aménagement aire de jeu (subside PIC)	132.387,37 €
Namur - place Hastedon - rue Salzinnes-les-Moulins - quai de l'Ecluse (CSC n° V 1131)	Amélioration liaison cyclo-piétonne	186.144,43 €

Travaux subsidiés (F.E.D.E.R.)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur - Grognon (Confluence) (CSC n° V 1121)	Concours de travaux relatif à la conception et la réalisation de l'aménagement de l'esplanade et de la construction du bâtiment "port numérique"	6.911.875,00 €
Namur - Citadelle (CSC n° V 1171)	Conception et réalisation balisage lumineux intelligent pour piétons	1.455.101,58 €

Travaux en fonds propres

Lieu	Descriptif	Coût
Jambes - rue de Dave et parc Reine Astrid (CSC n° V 974)	Travaux en vue de la création d'une servitude de passage	45.254,34 €
Jambes - rue de Dave (CSC n° V 996 - SPW O1.03.01-12H78)	Travaux d'aménagement de la rue de Dave	271.918,70 €
Namur - diverses rues (CSC n° V 997)	Curage et inspection caméra de diverses rues	44.286,00 €

Lieu	Descriptif	Coût
Namur (CSC n° V 1050)	Concession de travaux publics - conception, réalisation, maintenance et exploitation téléphérique (concession assortie d'un prix - 30 ans)	31.410.565,25 €
Namur - avenue Golenvaux (CSC n° V 1052)	Réfection de la chaussée et des trottoirs	85.835,51 €
Namur - Grognon (Confluence) (CSC n° V 1070)	Concession de travaux publics - conception, réalisation, maintenance et exploitation parking (concession assortie d'une redevance - 50 ans)	-
Namur - divers endroits (CSC n° V 1087)	Création de cellules de columbariums et ossuaires	146.133,21 €
Namur - quartier des Balances (CSC n° V 1097)	Mise en zone 30	102.316,96 €
Namur - parc Louise-Marie / Jambes - parc Reine Astrid et place Sainte-Calixte (CSC n° V 1102)	Restauration ouvrages en maçonnerie	144.618,21 €
Namur (CSC n° V 1130)	Conception et réalisation statue des Molons	30.000,00 €
Namur –rue du Lombard (CSC n° V 1135)	Réparation voûte du Houyoux (U)	107.470,59 €
Namur - divers sites (CSC n° V 1149)	Inspection par caméra et curage éventuel	48.024,90 €
Namur - square Fallon (CSC n° V 1174)	Revêtement cheminement piétons et refecton escaliers	79.501,05 €
Namur - divers cimetières (CSC n° V 1177)	Aires de dispersion	29.879,50 €
Namur - divers sites (CSC n° V 1185)	Placement 3 toilettes publiques automatiques	370.986,01 €
Namur - divers sites (CSC n° V 1211)	Réparation ponctuelles et localisées de trottoirs	45.100,16 €
Namur (Salzennes) - avenue de Tabora (CSC n° V 1213)	Remplacement tronçon égout	42.086,85 €
Namur - site "La Confluence" (Grognon) (CSC n° V 1160 - BT -15-2144)	Déplacement impétrants et extension culée pont de France	32.621,93 €
Wépion (CSC n° AD-16-2237 - lot n° 2 6/92094/05/C012)	Collecteur K 38,4 à K 42,4	46.594,68 €
Jambes - rue de Dave (section Bister - passage à niveau Velaine)	Réfection revêtement trottoirs	130.943,30 €
Namur - site "La Confluence" (Grognon) (CSC n° V 1160 - BT -15-2144)	Déplacement impétrants et extension culée pont de France	957.783,24 €

Lieu	Descriptif	Coût
Namur - rue Basse Marcelle (EP n° 673.275)	Travaux d'amélioration	16.311,23 €

4.2.3. Travaux projets

Travaux subsidiés (Fonds régional d'Investissement Communal - Droit de tirage élargi - FRIC DTE)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur - divers sites (CSC n° V 1223)	Conception et réalisation d'un système de transport intelligent (STI)	3.000.000,00 €

Travaux subsidiés (Autres subsides)

Lieu	Descriptif	Coût
Namur - divers sites (CSC n° V 1201)	Arrêts TEC - implantation de stationnements vélo (SRWT)	34.897,83 €
Namur (CSC n° V 1206)	Fourniture et pose signalisation piétonne	261.321,69 €

Travaux en fonds propres

Lieu	Descriptif	Coût
Namur –boulevard Cauchy (CSC n° V 1176 bis)	Jonction du Ravel urbain (voie verte) entre la nouvelle gare et les archives de l'Etat	161.376,11 €
Jambes - cimetière (CSC n° V 1193)	Fourniture et pose columbarium	114.002,55 €
Namur - avenue Woitrin (CSC n° V 1196)	Travaux complémentaires portant sur des opérations de reprofilage, d'évacuation et d'apport	19.057,50 €
Namur - divers sites (CSC n° V 1197)	Réparations d'ouvrages liés à l'évaluation des eaux usées et pluviales	99.443,85 €
Namur - divers sites (CSC n° V 1198)	Chemisage de tuyaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales 2017-2018	62.327,10 €
Namur - place du Palais de Justice (CSC n° V 1204)	Concession de travaux publics portant sur la construction et l'exploitation d'un parking	Redevance annuelle au bénéfice de la Ville
Namur - divers sites (CSC n° V 1205)	Création columbariums et ossuaires	110.028,93 €
Namur - diverses chaussées (CSC n° V 1207)	Réalisation signalisation horizontale (marquage au sol)	39.603,30 €
Belgrade - avenue Gourdin et de la Basse-Sambre (CSC n° V 1214)	Marché public de travaux complémentaires relatif aux terres et déblais à évacuer	110.763,86 €

Lieu	Descriptif	Coût
Namur - divers sites (CSC n° V 1220)	Fourniture et pose caveaux - stèles - plaques commémoratives - réalisation de bordures d'encadrement dans divers cimetières	97.628,29 €
Namur - parking P+R Expo (CSC n° V 1222)	Remplacement de l'équipement et du contrôle d'accès	110.000,00 €
Beez	Remplacement lampes à vapeur de mercure haute pression - SCRL Ores (Offre n° 20449079)	95.108,04 €
Belgrade - Flawinne - Suarlée - Temploux	Remplacement lampes à vapeur de mercure haute pression - SCRL Ores (Offre n° 2040223)	93.787,80 €
Boninne - Champion - Gelbressée	Remplacement lampes à vapeur de mercure haute pression - SCRL Ores (Offre n° 20443429)	92.850,37 €
Bouge - Champion - Namur - Vedrin	Remplacement lampes à vapeur de mercure haute pression - SCRL Ores (Offre n° 20449572)	115.807,21 €
Cognelée - Daussoulx - Saint-Marc - Saint-Servais - Vedrin	Remplacement lampes à vapeur de mercure haute pression - SCRL Ores (Offre n° 20445195)	95.471,83 €
Malonne	Remplacement luminaires hors mercure haute pression SCRL Ores (Offre n° 305549)	97.328,90 €
Malonne	Remplacement lampes à vapeur de mercure haute pression - projet 1 - SCRL Ores (Offre n° 20423101)	57.143,93 €
Malonne	Remplacement lampes à vapeur de mercure haute pression - projet 2 - SCRL Ores (Offre n° 20423116)	49.706,57 €
Namur - quartier des Célestines	Extension du réseau d'éclairage public - SCRL Ores (Offre n° 20445176)	13.820,81 €
Namur - Wierde	Remplacement lampes à vapeur de mercure haute pression - SCRL Ores (Offre n° 20448789)	81.068,98 €

4.2.4. Etudes en cours

Etudes en fonds propres

Lieu	Descriptif	Coût
Coordination sécurité et santé 2016-2019 (Citadelle et Voirie) (CSC n° V 1114)	Marché de coordination sécurité et santé pour les chantiers phase projet en 2016-2019	34.200,00 €
Namur - galerie Wérenne (CSC n° V 1188 bis)	Etude préalable rénovation	65.340,00 €
Namur - place Maurice Servais (CSC n° V 1217)	Etude urbanistique et paysagère	108.000,00 €

Lieu	Descriptif	Coût
Namur - Grognon (Confluence) (SCRL Inasep / DIRDVP001)	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et coordination technique des marchés pour le réaménagement du Grognon	54.440,00 €
Namur - Grognon (Confluence) (SCRL Inasep TRA-15-2076)	Mission d'assistance technique pour la coordination des travaux	122.900,00 €
Namur - quartier Gare	Etude préalable - renouvellement et modernisation éclairage public SCRL Ores	163.535,31 €
Namur - divers sites	Mission générale d'étude et d'assistance dans le cadre du remplacement de l'éclairage public - technologie LED (SCRL Ores)	1.299.804,00 €

4.2.5. Divers

Divers en fonds propres

Lieu	Descriptif	Coût
Namur - Grognon (Confluence) (CSC n° V 1056)	Mission de consultance juridique dans le cadre des travaux d'aménagement	34.868,09 €
Namur (CSC n° V 1057)	Mission de consultance juridique dans le cadre du téléphérique	17.932,00 €
Namur - divers sites (CSC n° V 1073)	Services juridiques de notariat 2015-2018	48.400,00 €
Namur - divers sites (CSC n° V 1076)	Acquisition de produits de nettoyage et d'entretien des égouts et services connexes 2015-2017	79.860,00 €
Namur - Grognon (Confluence) (CSC n° V 1113)	Services d'expertise et participation au jury de concours de travaux CSC n° V 1121	41.000,00 €
Namur - divers sites (CSC n° V 1133)	Campagne de sondages géotechniques	33.638,00 €
Namur - divers sites (CSC n° V 1206)	Mission de consultance - assistance - représentation juridique abribus	10.000,00 €

4.2.6. Intérêts de retards

Lieu	Descriptif	Coût
Jambes - rue de Dave (CSC n° 01.03.01-12H78 - Dossier SPW n° D0131/N947/0147)	Aménagement de trottoirs	3.068,30 €
Namur - quartier Célestines (rues de l'Etoile et du Lombard) (CSC n° V 764 bis)	Réfection de la chaussée et des trottoirs	4.842,69 €
Boninne - rue Bois de Lahaut	Travaux d'évacuation des eaux de surface	244,58 €

Lieu	Descriptif	Coût
Namur - rues Nanon - des Fours à Chaux - Moulin Lavigne - de l'Industrie - A. Ortmans (CSC n° V 860 bis)	Réfection de voiries	10.667,12 €
Jambes - place des Trois Cornets - rue de Wasseige et Impasse de l'Amigo (CSC n° V 894)	Revitalisation urbaine	241.288,94 €
Jambes - plateau de Belle-Vue (CSC n° V 920)	Création voiries - réseau égouttage et mise à disposition tranchées pour impétrants	3.197,80 €
Jambes - plateau de Belle-Vue (CSC n° V 967)	Equipement en distribution d'eau	570,47 €
Namur - diverses chaussées (CSC n° V 1037)	Entretien et réparation de diverses chaussées à Namur 2014-2016	357,71 €
Namur - diverses rues (CSC n° V 1038)	Abaissement de bordures - accessibilité cyclistes	452,17 €
Namur - diverses chaussées (CSC n° V 1039 bis - FRIC DTE 2014.01)	Entretien par revêtement hydrocarboné	1.730,49 €
Namur - rue de Bruxelles (CSC n° V 1042 bis - FRIC DTE 2014.08)	Réfection chaussée	257,11 €
Namur - avenue Golenvaux (CSC n° V 1052)	Réfection chaussée et trottoirs	879,79
Jambes - divers sites (CSC n° V 1054 bis)	Création zones 30	727,21 €
Namur - rue du Lombart (CSC n° V 1135)	Réparation localisée voûte du Houyoux par construction d'un puits en béton armé	1.236,68 €

4.2.7. Renonciations marchés publics

Lieu	Descriptif	Coût
Namur - divers sites (CSC n° V 1170)	Concession de travaux publics portant sur des arrêts de bus	-
Namur - divers sites (CSC n° V 1175 bis)	Conception et réalisation d'un système de transport intelligent (FEDER)	2.999.986,49 €
Namur - divers cimetières (CSC n° V 1191)	Végétalisation cimetières	49.712,25 €
Namur - divers sites (CSC n° V 1194)	Aires de dispersion	28.712,63 €
Namur - divers sites	Remplacement éclairage - technologie LED - SCRL Ores (MP travaux) (FRIC - DTE)	2.060.321,48 €
Namur - divers sites	Remplacement éclairage - technologie LED - SCRL Ores (MP fournitures) (FRIC - DTE)	3.863.372,37 €

4.2.8. Souscriptions parts Inasep

Lieu	Descriptif	Coût
Namur - divers projets	Souscription annuelle 2017 correspondant à la quote-part dans les travaux d'égouttage à Namur	121.882,63 €

4.2.9. Dossiers "dégâts voie publique"

- dossiers en cours de traitement: 24
- dossiers clôturés: 35

4.2.10. Dossiers "RC voie publique"

- dossiers en cours de traitement: 72
- dossiers clôturés: 119

4.2.11. Opérations immobilières voies publiques et divers

- dossiers en cours de traitement: 85
- dossiers clôturés: 76
- interventions - demandes diverses sans ouverture dossier spécifique: 800

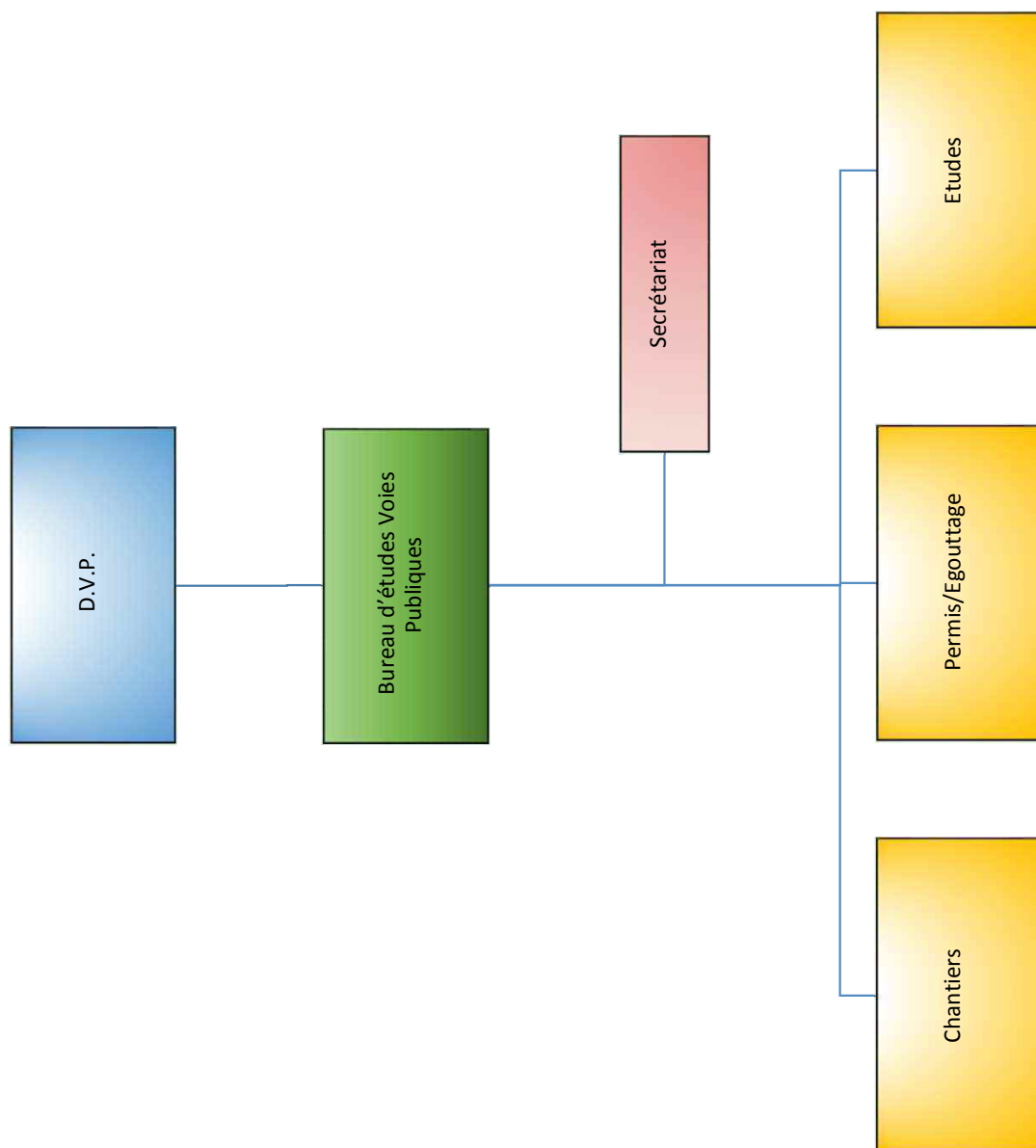
4.2.12. Dossiers juridiques

Lieu	Descriptif	Objet
Flawinne - rues Jean Colin et Henri Linchet - sentier vicinal n°69 (DJ001)	Restauration du passage sur le sentier vicinal et rejet demande désaffectation	Action en défense
Belgrade - rue Joseph Abras, 62 (DJ 004)	Problème au niveau des égouts publics	Action en demande
Namur (DJ007)	Réparations ponctuelles et localisées de trottoirs (CSC n° V 863)	Comparution volontaire
Wépion - rue de l'Eglise (DJ 008)	Incorporation illégale parcelle du domaine public par riverains	Action en demande
Jambes - place Joséphine Charlotte (DJ 010)	Dégâts horodateur	Action en demande
Saint-Servais - pont de Bricgniot (DJ011)	Consultation juridique en vue éventuelle dénonciation convention	Etude juridique préalable
Temploux - route de Spy, 5 (DJ012)	Eventuel vice de la voirie avec plainte répercussions sur un immeuble riverain (à déterminer)	Action en défense
Grognon - quai des Chasseurs ardennais (DJ013)	Irrégularités diverses occupants	Action en demande
Namur - rue du Lombard (DJ014)	Plainte troubles divers et demande dommages et intérêts riverain à la suite de travaux réalisés pour solutionner l'effondrement intervenu en cours de travaux de voirie à la voûte du ruisseau souterrain du Houyoux	Action en défense

Lieu	Descriptif	Objet
Namur / Vedrin - rues d'Arquet et Frères Biéva (DJ 016)	Dépassement limite 15 % avenant (comparution volontaire)	Action en demande
Namur - quai des Chasseurs ardennais (DJ 017)	Défaut de paiement (conciliation)	Action en demande
Malonne - sentier du Gué (sentier vicinal n° 66) (DJ 018)	Accaparement voirie communale (ex sentier vicinal n66), obstruction voie publique et empêchement circulation usagers	Action en demande
Vedrin - Les Trois Bonniers (DJ 019)	Défaut de conformité prescriptions urbanistiques (conciliation via prescription acquisitive)	Action en demande
Vedrin - Fond de Bouge (DJ 020)	Défaut de conformité prescriptions urbanistiques	Action en demande
Wierde - Comognes de Wierde (DJ 021)	Défaut de conformité prescriptions urbanistiques	Action en demande
Vedrin - rue Hector Fontaine (DJ 022)	Dépassement limite 15 % avenant (comparution volontaire)	Action en demande
Namur - rue du Lombard (DJ 023)	Dépassement limite 15 % avenant (comparution volontaire)	Action en demande
Namur - système de transport intelligent (DJ 024)	Recours contre décision d'annulation SPW - DGO 5 (Tutelle générale d'annulation)	Action en demande
Divers dossiers de marchés publics (DJ 026)	Contestation calcul d'intérêts de retard de la part d'un adjudicataire	Action en défense
Namur - Vedrin (DJ 027)	Intervention en justice suite à un lotisseur récalcitrant (non-conformité aux prescriptions urbanistiques et impossibilité de reprise au domaine de l'infrastructure concernée au domaine public communal)	Action en demande

BUREAU D'ETUDES

VOIES PUBLIQUES



1. **EFFECTIF DU SERVICE**

- 13 agents

2. **PRESENTATION DU SERVICE**

Le service a pour mission l'étude des projets liés aux investissements et entretiens en matière de voies publiques, d'égouttage, de conception des abords des bâtiments et sites communaux, et de petites infrastructures de sports et de loisirs.

Depuis l'avant-projet au suivi de terrain, il joue un rôle essentiel dans la gestion des chantiers de la Ville, comme la création de voiries et l'aménagement de place publique, l'entretien régulier des voiries, des cimetières, les aménagements cyclables ou la sécurisation des zones 30 aux abords des écoles, pour ne citer que quelques exemples.

Le service vient en appui de nombreux services de différents Départements dont les investissements nécessitent des connaissances spécifiques liées aux matières relevant du cahier des charges type "Qualiroutes", aux aménagements paysagers et de mobilité.

Le service est aussi un appui aux promoteurs dans la préparation de leur dossier technique dans le cadre de la création de nouvelles voiries, d'égouttage et/ou d'espace publics tels que trottoirs, accotements, cheminement mode-doux ; ces travaux sont réalisés à charge des promoteurs et dont les ouvrages (en domaine privé et/ou public) sont ensuite à reprendre par la Ville.

Le service est composé de trois cellules:

- la cellule "Etudes" fournit tous les éléments techniques (plans, métrés, estimatifs, clauses techniques, ...) au Service Administratif Voirie dans le cadre de l'instruction des marchés publics. Elle réalise les avant-projets afin de préparer les budgets et leurs modifications. Elle est également chargée de proposer des programmes d'investissements et des plans de gestion du domaine public. Elle émet des avis sur les dossiers liés à la sécurité sur la voie publique et participe au suivi d'études d'organismes externes (SNCB Holding, SPW, SRWT, Infrabel). Plusieurs agents sont pilotes ou associés à la plupart des projets du Plan Stratégique Transversal pour lesquels le DVP est impliqué. La cellule coordonne les choix en mobilier urbain notamment au travers du Groupe de Travail "Mobilier Urbain"
- la cellule "Permis/Egouttage" rassemble et émet des avis dans le cadre de demande de certificat ou de permis d'urbanisme, d'urbanisation, unique, d'environnement. Ces avis regroupent ceux des différents services du Département des Voies Publiques. La cellule répond également aux multiples demandes de renseignements sur le raccordement aux égouts communaux. Elle renseigne le demandeur sur une parcelle, les conditions et/ou charges qui pourraient être demandées (en fonction du projet à venir et/ou de la zone d'assainissement concernée) et sur les pièces à devoir intégrer dans le dossier de permis qui suivra pour que le dossier soit complet et recevable selon le CoDT. Elle participe aux différentes réunions de transversalité avec les autres Départements et réunions initiées par le Service Aménagement du Territoire
- la cellule "Chantiers" est chargée du suivi et de la gestion technique des chantiers de voirie étudiés par le service mais aussi des chantiers de tiers qui ont un impact sur le domaine public (chantiers de l'Inasep/SPGE, de la SRWT, du SPW). L'un des surveillants est plus particulièrement chargé de la coordination des grands chantiers (Ex: Grognon, parkings en ouvrage, gare multimodale, ...)

3. **ARTICLES BUDGETAIRES 2017 ATTACHES SPECIFIQUEMENT AU SERVICE**

Article	Intitulé
DE 421/731-60	Travaux hors-plan
DE421/731FI-60	Travaux de voiries (FRIC)
DE 421/732AU-60	Travaux projets attractivité urbaine

Article	Intitulé
DE 421/733AU-51	Honoraires travaux projets attractivité urbaine
DE 425/731-53	Mobilier urbain et placement
DE 877/732-60	Travaux d'égouttage hors plan
DE 877/732FI-60	Travaux d'égouttage FRIC 17 18
DE 878/724-60	Travaux cimetières

4. RAPPORT D'ACTIVITES

4.1. Cellule "Etudes"

Etudes Ville de Namur

Entités	Intitulé	Esquisse d'avant-projet et rapport technique	Projet X=plans 0=cahier spécial des charges	Commentaires
Bouge	5739 - Création d'un trottoir - carrefour rue du Grand Feu et rue de la Pêcherie	X	X0	
Cognelée	Rue du Bois des Moines - Réfection partielle	X		En collaboration avec la commune d'Eghezée
Daussoulx	Rue de Vedrin - Egouttage et réfection partielle	X		En collaboration avec la commune de La Bruyère
Dave	Rue de Naninne (écran anti bruit)	X	X	
Diverses entités	V1201 - Aménagement de stationnements vélos aux arrêts TEC	X	X0	
Diverses entités	V1167 - Aménagement de trois haltes vélos multiservices sur des RAVEL	X	X0	
Diverses entités	Achat de mobiliers urbains pour le STV		0	
Diverses entités	V1212 - Marché de placement de mobilier urbain		0	
Diverses entités	V1205 - Création de columbariums (Belgrade - Wierde - Namur) et création d'ossuaire (Namur)	X	X0	
Diverses entités	V1211 - Marché de réparations de trottoirs	X	X0	
Diverses entités	V1220 - Fourniture et pose de caveaux (Wépion - Erpent), fourniture et pose de stèles commémoratives (divers cimetières), mise en œuvre d'une bordure d'encadrement (Jambes)	X		

Entités	Intitulé	Esquisse d'avant-projet et rapport technique	Projet X=plans 0=cahier spécial des charges	Commentaires
Diverses entités	V1212 - Pose de mobilier urbain	X	X0	
Diverses entités	V1194 - Création d'aires de dispersion (Beez-Boninne-Suarlée-Vedrin centre)	X	X0	
Diverses entités	Mobile Mapping - prises d'images (Beez, Belgrade, Boninne, Bouge, Champion, Cognelée, Dausoulx, Dave, Erpent, Gelbressée, Lives/s/Meuse, Loyers, Marche-les-Dames, Naninne, Saint-Marc, Suarlée, Temploux, Vedrin, Wierde)			
Diverses entités	Mobile Mapping - Traitement d'images (Beez, Belgrade, Boninne, Bouge, Champion, Cognelée, Dausoulx, Dave, Erpent, Gelbressée, Lives/s/Meuse, Loyers, Marche-les-Dames, Naninne, Saint-Marc, Suarlée, Temploux, Vedrin, Wierde)			
Diverses entités	Réalisation de plans de marquage de voiries		X	Pour le Service Technique Voiries
Diverses entités	V1198 - Marché de chemisage de tuyaux		0	En collaboration avec le STV
Diverses entités	V1197 - Marché de réfection de raccordements à l'égout et mise à niveau de trappillons	X	X0	
Jambes	Réparation d'un égout effondré le long de la N4	X		
Jambes	Nam'in Move - Sentier Vanden Borre	X		
Jambes	Rue Wasseige et Impasse de l'Amigo		X0	Revitalisation urbaine
Jambes	Rampe d'accès propriété public (suivi)		X	
Jambes	Proposition d'aménagement jonction collectrice de Jambes	X	X	
Malonne	Réfection de la rue de la Majolique	X	X0	
Namur	V1211 - Réparations ponctuelles et localisées de trottoirs à Namur Salzinnes		X	
Namur	V1173 - Achat de bancs inox pour la Corbeille	X	X0	

Entités	Intitulé	Esquisse d'avant-projet et rapport technique	Projet X=plans 0=cahier spécial des charges	Commentaires
Namur	BEB647 - Aménagement des abords de la nouvelle extension de l'école d'Heuvy	X	X0	En collaboration avec le BEB
Namur	Plan d'implantation de diverses terrasses		X	Pour le service des Affaires économiques
Namur	V1192 - Palissage des arbres du Musée de Croix	X	X0	Réalisation terminée le 26/02/2018
Namur	V1216 - Fourniture et pose de signalisation piétonne dans la Corbeille		X0	En collaboration avec le service Mobilité
Namur	V1217 - Marché de service pour l'étude d'aménagement de la place Maurice Servais	X	X0	
Namur	Réfection du tunnel sous la place de la Station	X		
Namur	Placement de mobiliers dans le jardin des Bateliers	X		Collaboration avec le DCV et le DEL
Namur	Demande de permis d'urbanisme pour l'installation de Cap Estival 2017	X	X	
Namur	Etude de faisabilité d'un parking P+R aux Balances	X	X	
Namur	Aménagement de l'îlot St Joseph		X	
Namur	Marquage de stationnement Square Léopold	X	X	Réalisation faite en interne
Namur	Implantation de boxes vélos au Square Léopold	X	X	
Namur	Implantation d'arceaux vélos	X		
Namur	Téléphérique: aménagement de l'esplanade de la Citadelle	X		
Namur	Réhabilitation de la Galerie Wérenne			Avis sur le CSC
Namur	V1176bis - Voie Verte Bld Cauchy (2 ^{ème} version)	X	X0	
Namur	Aqueduc Woitrin marché complémentaire terres polluées		0	
Namur	Placement de conteneurs enterrés à Salzinnes	X	X	
Namur	Réfection de l'axe Rogier Brabant	X	X	
Namur	Bld du Nord mise en zone 30		X0	
Namur	PST zone 30			(Définition de nouvelles zones)

Entités	Intitulé	Esquisse d'avant-projet et rapport technique	Projet X=plans 0=cahier spécial des charges	Commentaires
Namur	Parking Infrabel boulevard du Nord		X0	
Namur	V1213 - Effondrement d'égout Avenue de Tabora		X0	
Namur	Plan de stationnement Place Ryckmans		X	
Namur	Rue de l'Ange mesures complémentaire (Potelets, Stationnement, jardinières)		X	
Saint-Servais	Mesures d'accompagnements suite aux modifications des lignes 11 et 2b du TEC	X	X	
Saint-Servais	Création de stationnement (marquage) Montagne d'Hastedon	X	X	
Temploux	Plan de stationnement place Madelin		X	
Vedrin	Réfection de la cour du service des Espaces verts	X		
Vedrin	Plan de stationnement rue de la Place		X	
Wépion	V1203 - Réparation suite à l'effondrement d'un égout	X	X0	

Suivi d'études d'organismes externes

Entités	Intitulé	Organisme	Commentaire
Belgrade - Jambes	Réorganisation de la ligne 8	TEC	
Bouge	Création d'un site propre BUS chaussée de Louvain	SRWT	
Bouge	Création d'un parking P+R	SRWT	
Diverses entités	Suppression de Passages à niveau	Infrabel	
Diverses entités	Placement de différents pantographes	SRWT	
Jambes	Dossier de l'extension du CPAS de Jambes	CPAS	
Jambes	Nouvelle collectrice	SPW	
Malonne	Rue de la Vigne - Réfection et égouttage partiels	INASEP	
Namur	Aménagements de la place de la Station et du boulevard Mélot	Skope	Etude technique
Namur	Rampe Voie verte urbaine avenue Prince de Liège	INASEP	
Namur	Aménagement d'un site propre BUS dans le bas de la chaussée de Waterloo	SRWT	

Entités	Intitulé	Organisme	Commentaire
Naninne	Suppression du passage à niveau	Infrabel	
Salzinnes	Réflexion sur les besoins et des aménagements des quartiers de Salzinnes	Salzinnes Demain	
Wépion	Création d'un réseau d'égouts dans le halage en rive gauche	INASEP	

Divers

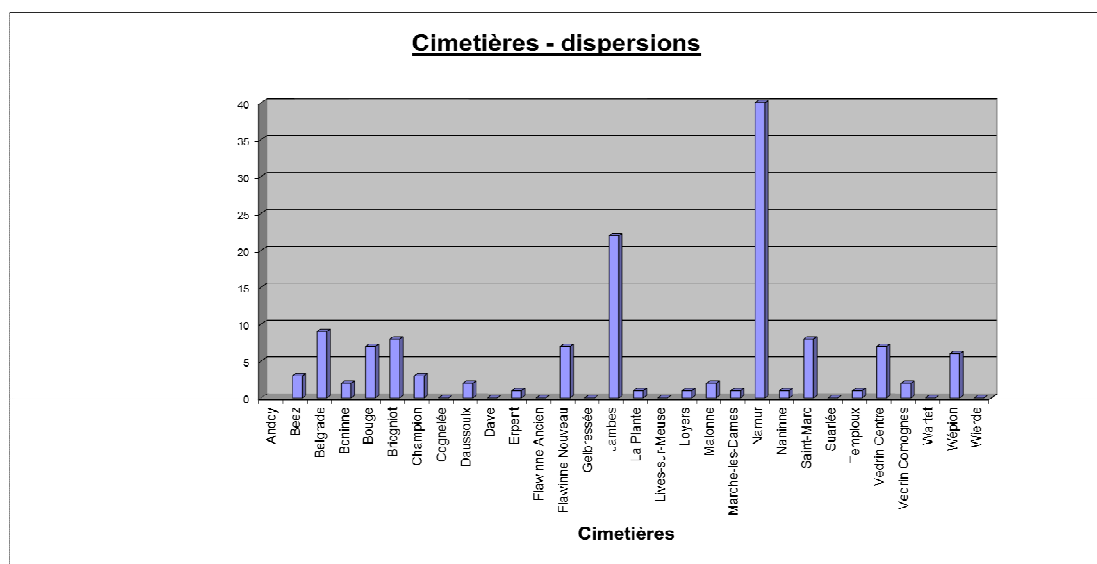
Dossiers	Commentaire
Plan d'investissement et priorisation des voiries demandant une réfection complète.	
Mise à jour du plan d'entretien des voiries	
Création d'une application de suivi des chantiers	En collaboration avec le service Data Office
Note d'orientation pour l'implantation de nouveaux mobiliers urbains	Groupe de Travail "MOBUR"
Marché d'acquisition d'un appareil de Mobile Mapping	
Avis sur des rapports de police en lien avec des problèmes de mobilité et de sécurité routière	Sur demande du service DPS

Plan Stratégique Transversal

- Pilotage par le BEVP: PST 14.1., 14.2., 15.1., 15.2., 21.2. et 21.3.
- Participation du BEVP: PST 6.1., 7.1., 8.1., 16.2., 18.1., 18.2., 19.1., 20.2., 21.4., 22.2., 32.1.1., 32.1.2., 32.2. et 32.3.

4.2. Cellule "Permis/Egouttage"

	2014	2015	2016	2017
Demandes de renseignements	568	564	564	487
Permis d'urbanisme	220	237	450	652
Permis uniques		11	35	60
Permis d'urbanisation	1	7	3	11
Certificats d'urbanisme n° 1	93	110	102	175
Certificats d'urbanisme n° 2		10	5	23
Permis d'environnement		5		8
Avis de principe	8	2	27	48
Demandes de raccordement/réparation à l'égout complètes	95	124	82	135
Demandes de raccordement/réparation à l'égout en cours	117	75	66	4
Total	1.102	1.145	1.334	1.603



Au total 900 inhumations et 134 dispersions ont été effectuées dans les différents cimetières de Namur.

4.3. Cellule Signalisation - Sécurité - Forge

Marquages routiers: application de 3.850 kg de peinture soit 6.416,6 m² de signalisation routière horizontale et de 1.120 m² de lignes et symboles préfabriqués rétro réfléchissants en thermoplastique (marquage routier thermocollant).

Demandes d'intervention encodées et traitées via le logiciel:

Panneaux	120
Peinture	4
Potelets	39
Trottoirs	66

4.4. Cellule Voirie

Mise en œuvre sur le réseau routier et urbain de 419,36 tonnes d'enrobés stockables et de 181,88 tonnes de revêtement hydrocarboné à chaud.

Demandes d'intervention encodées et traitées via le logiciel:

Nids-de-poule	238
---------------	-----

4.5. Cellule Egouttage - Maçonnerie

Demandes d'intervention encodées et traitées via le logiciel:

Chambre de visite	19
Avaloirs (grilles d'avaloirs cassées, tombées, volées)	14
Filets d'eau	8

Cahier Spécial des Charges	Libellé
V1179	Entretien de la place Ryckmans par raclage/pose et des chemins Fontaine Champs Hard et é l'Séwé avec du fraisât
V1180	Flawinne - Entretien par raclage/pose de la rue Alfred Denis
V1182	Entretien par raclage pose de la rue Au Ritchi à Malonne et de la rue Pairibonnier à Wépion
V1185	Namur - Placement de toilettes publiques
V1186bis	Saint-Servais - Fourniture et pose d'éclairage public
V1193	Jambes - Fourniture et pose de columbarium
V1203	Wépion - Réparation localisée d'un égout
VO0012	Namur - Remplacement des potelets en inox par des potelets à mémoire de forme

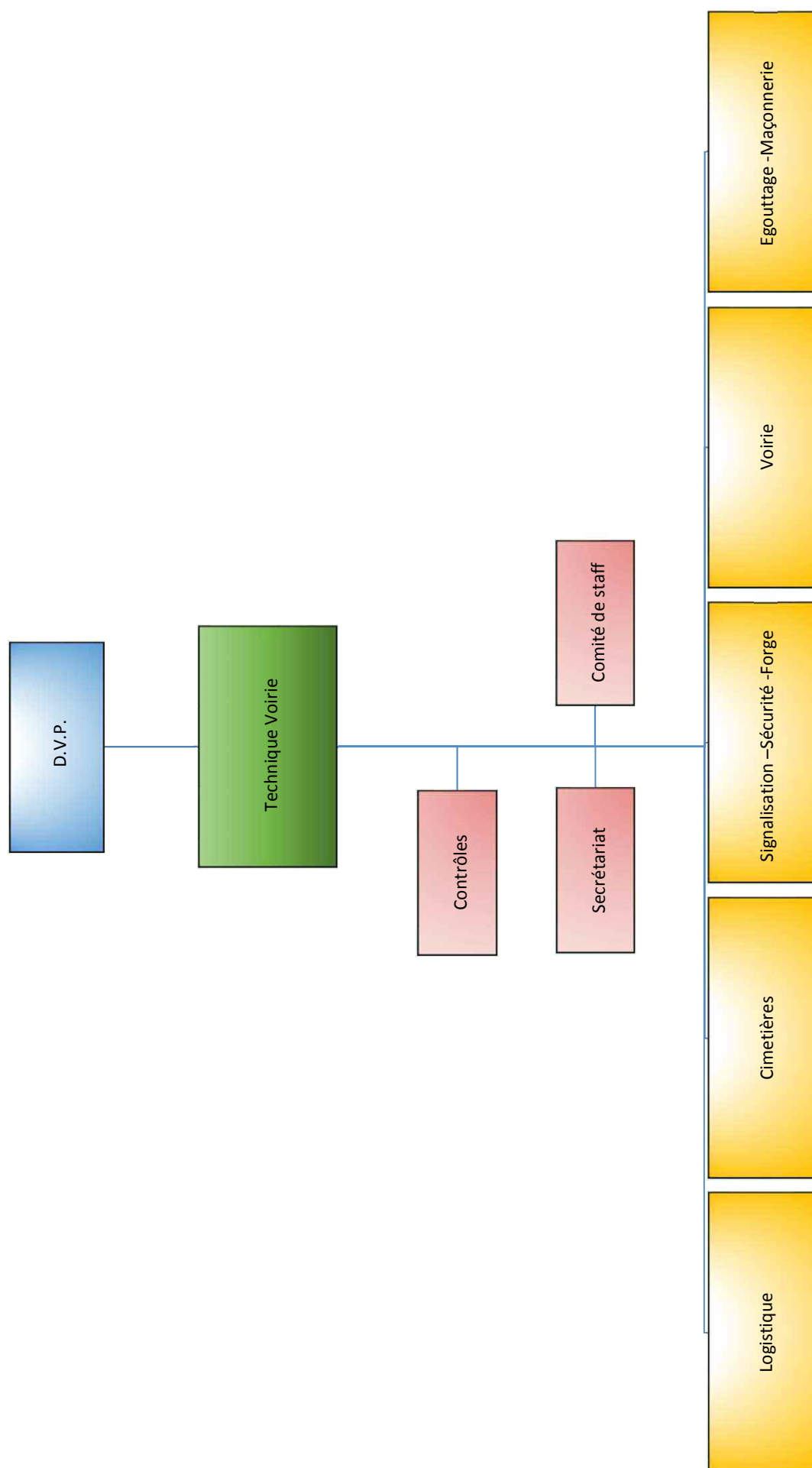
Surveillances des chantiers externes

Commune	Libellé
Wépion	Travaux du collecteur de l'INASEP
Vedrin	Travaux du collecteur du Frizet de l'INASEP
Malonne	Travaux du collecteur du Landoir de l'INASEP
Jambes	Réfection de la rue de Dave par le SPW (entre Bister et le Passage à niveau)
Namur	Travaux d'entretien rue Bord de l'Eau et avenue Reine Astrid par le SPW
Salzinnes	Travaux d'entretien de la chaussée de Charleroi par le SPW
Namur	Passerelle cyclo-piétonne sur la Meuse par le SPW
Namur	Travaux de la gare multimodale de Namur (gare autobus, rampe d'accès, travaux routiers annexes)
Namur	Travaux de la Confluence

Interventions diverses

Commune	Libellé
Diverses entités	Etats des lieux pour diverses occupations du domaine public pour des manifestations festives
Diverses entités	Expertises pour inondations, défauts, requêtes, ...
Diverses entités	Appui du service Technique Voirie et du service Juridique du DVP

SERVICE
TECHNIQUE
VOIRIE



1. **EFFECTIF DU SERVICE**

- 53 agents
- Site d'implantation: rue des Phlox, 28 à 5100 Naninne

2. **PRESENTATION DU SERVICE**

Le service est composé de 3 cellules d'appui et 5 cellules qui effectuent les missions suivantes (contrôle, entretien et réparation):

- revêtements de la voirie, des trottoirs et espaces piétonniers, stabilisation des accotements
- profil des bordures et filets d'eau
- tenue des accessoires de voirie
- état de fonctionnement des égouts collecteurs
- état de fonctionnement des avaloirs et dispositifs de collecte des eaux de ruissellement
- curage des fossés
- pose de signalisation routière verticale et rail de sécurité
- état des plaques de rue
- marquage au sol
- mobilier urbain (potelets, barrières, ...)
- gestion des espaces d'inhumation
- tenue des registres de cimetière
- suivi administratif en relation avec l'Etat civil
- check-list des renseignements concernant l'équipement du domaine public et les infrastructures existantes et à créer
- avis technique sur les incidences des aménagements privés et particuliers dans les matières concernées
- plan de déneigement, viabilité hivernale, épandage de sel
- gestion des demandes d'intervention citoyennes via l'Intranet pour les matières liées à la voirie
- encodage, autorisation et surveillances des interventions des gestionnaires de câbles et conduites

3. **ARTICLES DU BUDGET 2017 ATTACHES SPECIFIQUEMENT AU SERVICE**

Article	Intitulé
421/124/02	Matériel - Outillage - Equipements
421/140/02	Entretien voiries
421/140/11	Travaux pour tiers
421/140/12	Voirie neige et verglas
421/140/48	Réparations dégâts installations publiques
423/140/02	Signalisation routière
425/124V-02	Equipement voirie
877/124V-02	Entretien curage égouts (voirie)
878/124-02	Fonctionnement cimetières et morgues

Article	Intitulé
425/124MU-48	Entretien mobilier urbain

4. **RAPPORT D'ACTIVITES**

- les différentes prestations ont nécessité l'approvisionnement et la mise en œuvre de 66,60 tonnes de ciment, de 30 tonnes de sable de Rhin, 15 tonnes de sable maçon, 30 tonnes de sable béton, 87,5 m³ de béton préparé en centrale, 38 m³ de sable stabilisé, 21,4 tonnes de sable de concassage 0/4
- les divers travaux et prestations dans le domaine de la voirie et de l'égouttage ont généré le transport et la mise en décharge de 541,24 tonnes de déchets inertes et de 697,99 tonnes de déchets valorisables
- l'entretien et curage de fossés et de canalisations d'égouts publics (6000 kg de produits d'entretien)
- durant la période hivernale 2016-2017, il a été procédé à l'épandage de 510 tonnes de chlorure de sodium en vrac afin d'assurer la viabilité hivernale du réseau communal routier ainsi que 84 tonnes de chlorure de sodium en sacs pour maintenir la sécurité de passages piétonniers dans les squares, espaces piétonniers ainsi que les accès et allées de cimetière lors des inhumations

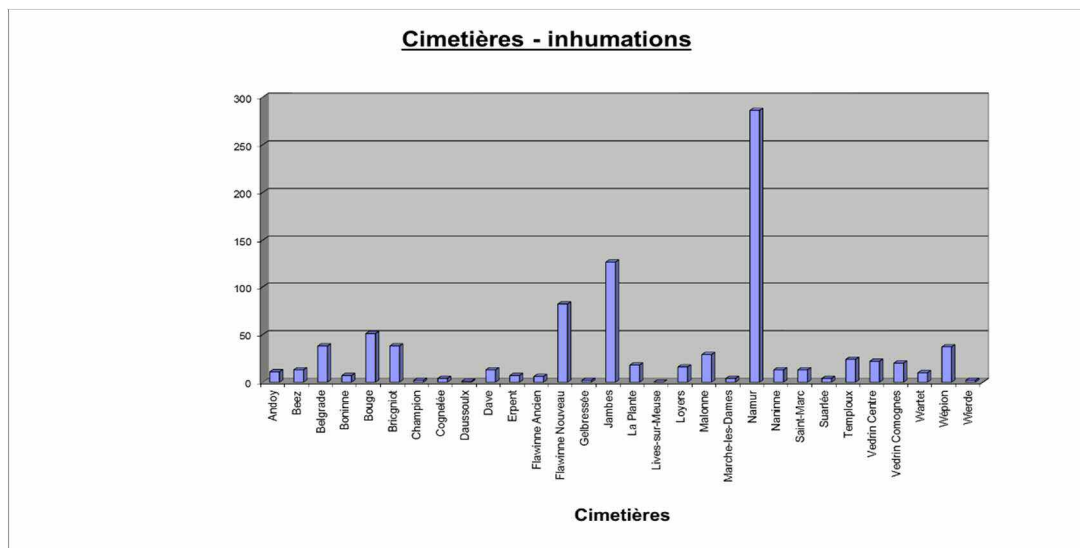
4.1. **Cellule logistique (magasin)**

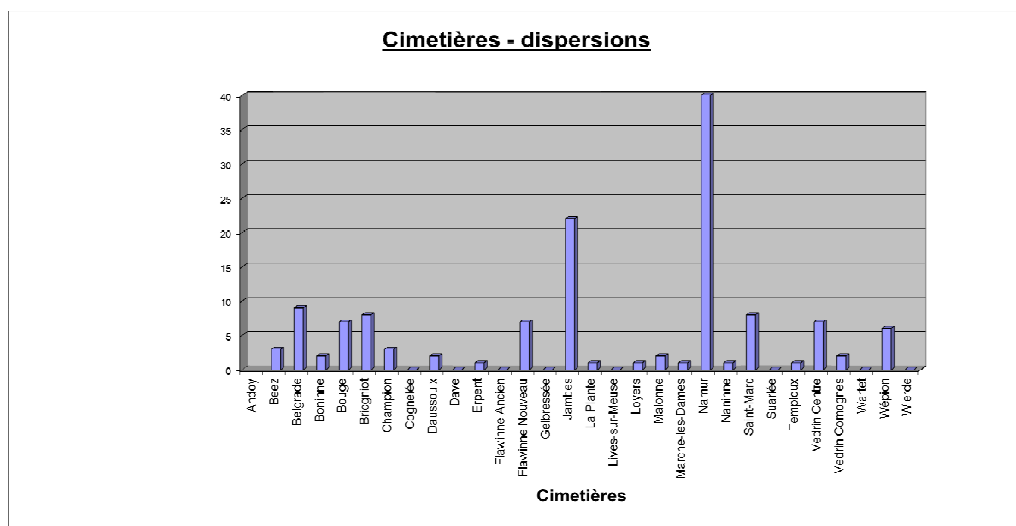
- gestion quotidienne des besoins en matériaux de construction et de réparation du service technique Voirie
- la distribution, l'entretien et la réparation des machines mises à disposition pour le personnel

4.2. **Cellule Cimetières**

Les prestations pour les travaux d'inhumation ont généré le transport et la mise en décharge de 541,24 tonnes de déblais d'excavation, de 39,14 tonnes de déchets de cimetières et de 27,88 tonnes de déchets verts.

La mise en état des parcelles d'inhumation a nécessité la mise en œuvre de 162,45 tonnes de dolomies et l'entretien des allées 308,8 tonnes de "2/8" et 161,35 tonnes de "8/14" (empierrement de concassé calcaire) et de 21,8 tonnes de "0/4".





Au total 900 inhumations et 134 dispersions ont été effectuées dans les différents cimetières de Namur.

4.3. **Cellule Signalisation - Sécurité - Forge**

Marquages routiers: application de 3.850 kg de peinture soit 6.416,6 m² de signalisation routière horizontale et de 1.120 m² de lignes et symboles préfabriqués rétro réfléchissants en thermoplastique (marquage routier thermocollant).

Demandes d'intervention encodées et traitées via le logiciel:

Panneaux	120
Peinture	4
Potelets	39
Trottoirs	66

4.4. **Cellule Voirie**

Mise en œuvre sur le réseau routier et urbain de 419,36 tonnes d'enrobés stockables et de 181,88 tonnes de revêtement hydrocarboné à chaud.

Demandes d'intervention encodées et traitées via le logiciel:

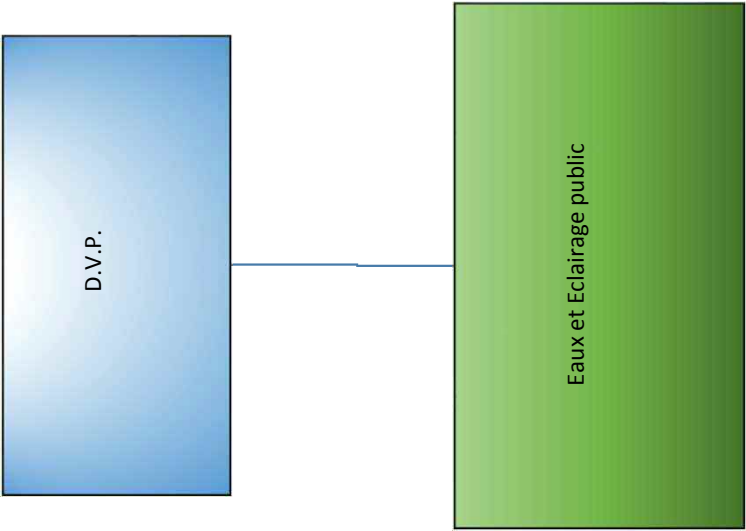
Nids-de-poule	238
---------------	-----

4.5. **Cellule Egouttage - Maçonnerie**

Demandes d'intervention encodées et traitées via le logiciel:

Chambre de visite	19
Avaloirs (grilles d'avaloirs cassées, tombées, volées)	14
Filets d'eau	8

EAUX
ET
ECLAIRAGE PUBLIC



1. EFFECTIF DU SERVICE

- 3 agents

Implantation: rue des Phlox, 28 - 5100 Namur (Zoning de Naninne)

2. PRESENTATION DU SERVICE

2.1. Gestion de l'éclairage public communal

Le service est le relais entre

- la commune et Ores, gestionnaire du réseau de distribution pour:
 - l'entretien ordinaire du réseau (défauts de câbles, remplacement de lampes)
 - les investissements extraordinaires (ajouts de points lumineux, remplacement de poteaux et ou d'appareils d'éclairage, extension du réseau, études diverses,...)
 - le programme d'investissements pluriannuel lié à l'objectif d'économie d'énergie par l'installation d'un éclairage moins énergivore de type LED
- la commune, la Direction de l'équipement d'électromécanique de Namur du SPW et la direction des voies hydrauliques de Namur du SPW, vis à vis des demandes d'intervention

2.2. Gestion des eaux usées et pluviales

- conseils et expertises diverses en faveur des services internes et externes ainsi qu'au bénéfice des citoyens
- adaptation des règlements communaux

3. ARTICLES DES BUDGETS 2017 ATTACHES SPECIFIQUEMENT AU SERVICE

Article	Intitulé
DE 426/731-60	Eclairage public: investissements non subsidiés
DE 426/731FI-60	Eclairage public: investissements subsidiés
DO 426/124 EP-02-60	Interventions ordinaires

Ces articles budgétaires concernent la charge financière de la Ville de Namur dans le cadre des interventions (hors obligation de service public).

Les interventions d'obligation de service public sont entièrement à charge du gestionnaire de réseau de distribution ORES.

4. RAPPORT D'ACTIVITES

4.1. Eclairage public

4.1.1. Interventions couvertes par l'obligation de Service public (OSP)

- le nombre d'interventions s'élève à 1.812 (toutes sources de signalement confondues (ville, site web ORES, n° vert...))
- entretiens curatifs pour un montant de 64.546 € HTVA

4.1.2. Interventions non couvertes par l'obligation de service public (OSP)

- interventions ordinaires
 - offres vérifiées et validées: 59 y compris les visites "terrains"
 - factures vérifiées et validées: 88
 - entretiens préventifs et curatifs pour 25.726 € HTVA
- interventions extraordinaires non subsidiées
 - plan "LED" – remplacement des luminaires à vapeur de mercure (HgHp)
 - 8 projets vérifiés et validés concernant les entités du grand Namur excepté Malonne (2016) en vue du remplacement de 1744 luminaires
 - Malonne, Wierde et Naninne: suivi des chantiers de remplacement des 679 luminaires
 - plan "LED" – remplacement des luminaires autres qu'à vapeur de mercure (Hors HgHp)
 - 2 projets vérifiés et validés concernant Belgrade, Flawinne et Malonne
- interventions extraordinaire subsidiées FRIC 2017/2018
 - plan "LED" remplacement des luminaires autres qu'à vapeur de mercure (hors HgHp)
 - remplacement de +/- 10.000 luminaires autres qu'à vapeur de mercure (hors HgHp) par du LED pour toutes les entités du Grand Namur exceptés Belgrade, Flawinne et Malonne
 - suivi des marchés de fournitures et de travaux en étroite collaboration avec le service administratif Voirie

4.1.3. Projets: Etudes/réalisations

- place des Célestine Namur: Suivi chantier
- quartier universitaire Namur: Préparation du dossier "Etat des lieux" de l'amélioration de l'éclairage public. Suivi de l'offre de sécurisation de la passerelle de Sambre.

4.1.4. Divers

- organisation du service: mise en place des nouvelles procédures de gestion des signalements de pannes
- suivi de divers permis d'urbanisation sur Erpent, Belgrade, Jambes
- élaboration du cadastre de l'éclairage public des abords de bâtiments communaux
- avis EP sur le projet de l'aménagement du site de la Confluence
- suivi EP de passerelle d'Herbatte
- suivi EP du projet de l'aménagement de la place de la Gare à Namur
- suivi EP du passage supérieur de la Gare de Naninne (Infrabel)
- élaboration du dossier de travail EP de l'esplanade de la Citadelle

4.2. Gestion des eaux

4.2.1. Projets de gestion du réseau d'égout (cahiers spéciaux des charges)

- V1197: élaboration du dossier technique relatif aux réparations ponctuelles d'ouvrages destinés à l'évacuation des eaux pluviales
- V1198: élaboration du dossier technique relatif au chemisage de canalisations d'égout

4.2.2. Règlements communaux

- rédaction de l'avant-projet du nouveau règlement communal sur les raccordements aux égouts
- prise de connaissance du règlement communal sur l'évacuation des eaux urbaines résiduaires à adapter et des textes légaux de référence (code de l'eau,...)

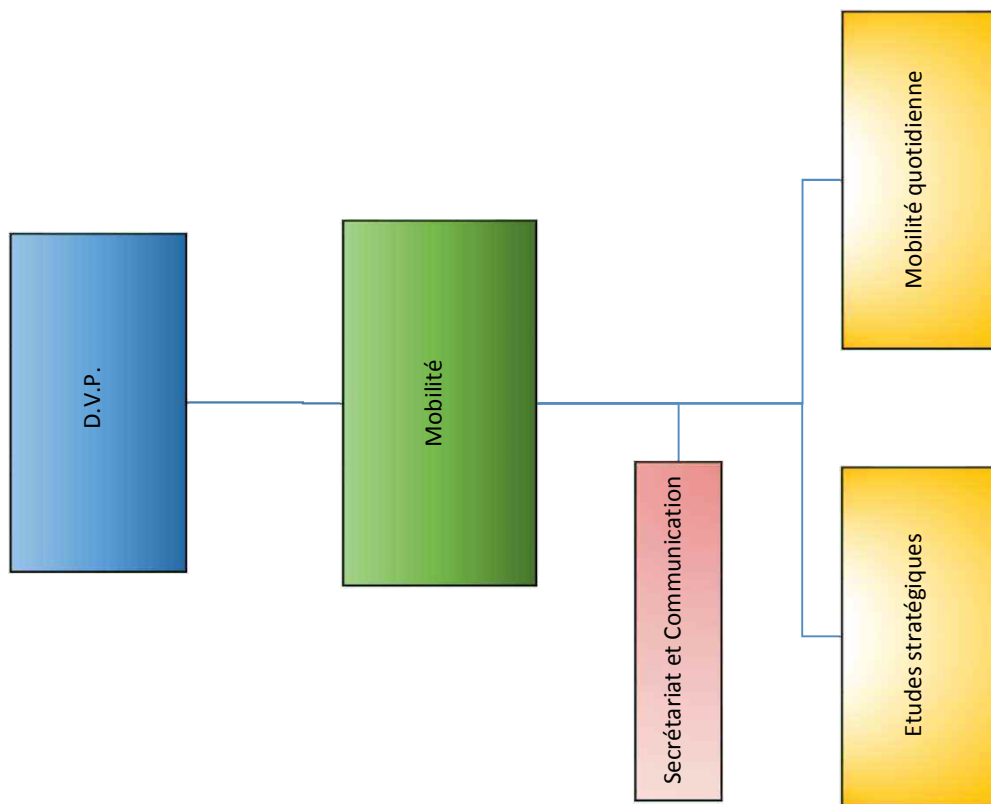
4.2.3. Modifications du PASH (plan d'assainissement par sous-bassins hydrographiques)

- suivi du dernier lot de modifications établi par l'Inasep en ce compris le rapport final de l'enquête publique
- Marche-les-Dames, hameau de Wartet, Wépion, la Marlagne, Suarlée, rue des Bourgeois
- Jambes, zone de prévention de captage du quartier de Velaine, Suarlée, rues de la Grotte, Moriamé, des Trois Maronniers - Erpent, clos de la Cense et rue de Mologna - Namur, rue des Vieux Murs
- Naninne, rue des Rochettes, Suarlée, rue du Raurais - Dave, rue des Fonds

4.2.4. Expertises diverses

- conseils et avis relatifs à quatre permis d'urbanisation sur Erpent, Belgrade, et Jambes
- expertise relative à des problèmes d'inondation localisée rue Maizeret à Loyers
- expertise pour la reprise des eaux d'une galerie d'exhaure d'une zone d'anciens sites d'extraction à Namur / Plomcot
- expertise relative une problématique d'évacuation des eaux dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme: rue des Fermiers à Saint-Marc
- expertise technique visant à résoudre des problématiques d'inondations localisées rue d'Erpent Val à Erpent, dans le cadre d'un marché de travaux (V1597)
- expertise technique visant à résoudre des problématiques de pollutions et d'inondations localisées rue de Gelbressée à Wartet, dans le cadre d'un marché de travaux (V1597)

MOBILITE



1. **EFFECTIF DU SERVICE**

- 7 agents

2. **PRESENTATION DU SERVICE**

Le service Mobilité est chargé de la coordination des études et de la mise en œuvre des actions relatives à la mobilité (tous modes) sur le territoire de Namur.

En septembre 2016, deux cellules ont été créées.

La cellule "Etudes stratégiques" s'occupe notamment des plans communaux de Mobilité, des plans de circulation et de stationnement, des études d'aménagements et de balisage, de l'amélioration du réseau de transport en commun, des avis Mobilité sur dossiers d'urbanisme, d'aménagement du territoire ou d'environnement, ...

La cellule "Mobilité au quotidien" est chargée principalement du projet de développement de la mobilité numérique (Système de Transport Intelligent - STI) et des plans de mobilité spécifiques aux événements et aux grands chantiers.

3. **ARTICLES DU BUDGET 2017 ATTACHES SPECIFIQUEMENT AU SERVICE**

Article	Intitulé
DE 138/733MO-51	Etude plan communal mobilité
DE 421/711MO-58	Acquisitions terrains Mobilité
DE 421/731MO-60	Travaux Mobilité
RO 421/465MO-02	Subvention Conseiller en Mobilité
RO 423/140MO-02	Remplacement signalisation
RO 522/161MO-01	Recettes diverses Mobilité
RO 522/465MO-01	Subvention Mobilité
DO 522/123MO-16	Promotion Mobilité
DO 522/124MO-06	Navettes publiques et modes alternatifs
DO 522/124MO-48	Fonctionnement Mobilité
DO 522/331MO-01	Primes vélos électriques
DO 522/332MO-02	Subsides Actions Vélo

Une collaboration est mise en place pour les travaux liés à la mobilité avec le Bureau d'études de la Voirie: la Mobilité analyse les besoins et le Bureau d'études prépare les cahiers des charges.

4. **RAPPORT D'ACTIVITES**

La matière traitée est nécessairement transversale et implique divers services communaux, mais aussi de nombreux partenaires externes à la Ville. Divers comités ont ainsi été créés et se réunissent à des fréquences qui leur sont propres:

- organisation et suivi de 10 réunions du Comité interne de Mobilité
- organisation de 1 réunion du Comité "Gestion des feux de signalisation" en partenariat avec le SPW
- organisation et suivi de 6 réunions du Comité PMR
- organisation et suivi de 1 réunion du Comité Vélo

- participation au Comité lié au projet Nam'in Move
- participation à 32 réunions hebdomadaires du Comité restreint et à 12 réunions du Comité élargi "Mobilité - chantiers" ainsi que ponctuellement aux réunions de mise en place des déviations pour les chantiers importants (rond-point Confluence, avenue Bovesse, chaussée de Louvain, rue de Dave, ...)

Le service Mobilité a participé au congrès annuel d'ITS.Be le 29 septembre 2017 à Bruxelles et à la réunion CeM Grandes villes à La Louvière le 24 octobre 2017, ainsi qu'à quelques formations continuées CeM, comme imposé dans le cadre du subside alloué par la Wallonie pour le maintien d'un Conseiller en mobilité.

Deux procédures ont également été lancées pour le recrutement d'un agent supplémentaire pour travailler sur le STI.

4.1. Cellule Etudes stratégiques

- actualisation du PCM de Namur: une présentation au Collège (Phase 2 - Actions), des réunions en comité technique restreint, des rencontres avec le Collectif de comités de quartier "Salzennes Demain" et avec les partenaires institutionnels, ...
- une cinquantaine d'avis Mobilité (légère diminution par rapport à l'an dernier) dans le cadre de demandes de permis d'urbanisme, permis uniques, réponses aux réclamations lors d'enquêtes publiques, avis de principe ou avis préalables pour des dossiers à l'étude et divers avis sur les aménagements mobilité (fermetures de passage à niveau, rénovation de la Maison de la Culture, projets immobiliers de long de la Voie verte urbaine, site d'Asty Moulin, etc.). Notons qu'au fil du temps les avis sont davantage orientés vers les gros dossiers d'enjeux territoriaux (de moins en moins d'avis sur des petits projets pour lesquels le DAU et la cellule permis du DVP développent des compétences spécifiques), et le développement d'une expertise technique en appui aux collaborations transversales
- examen de dossiers d'aménagement du territoire en concertation avec la Police, le Bureau d'Etudes Voies publiques, le Département du Cadre de Vie et le service Aménagement du Territoire pour des dossiers de permis d'urbanisation et de permis d'urbanisme pour des constructions groupées
- coordination des avis des différents services concernés sur les projets d'implantation de pantographes sur le territoire namurois en vue de la recharge des bus hybrides du TEC
- suivi des aspects mobilité de l'étude "Confluence" (y compris nouveau parking du Grognon, passerelle cyclo-piétonne Meuse, nouvelles voiries)
- suivi des études en vue de la suppression des passages à niveau Materne, Velaine et Géronsart (avec Collectrice et réaménagement du parking de l'Acinapolis)
- suivi de l'étude de faisabilité de constructions sur des terrains à Jambes pour le CPAS
- suivi de l'étude du tracé de la Collectrice à Jambes menée par le bureau d'études Arcadis pour le compte du SPW
- suivi d'une étude globale sur la signalisation piétonne dans le centre-ville
- lancement d'une étude de révision de la signalisation automobile sur les voiries communales et régionales
- suivi et finalisation d'une étude sur l'aménagement de la Voie verte urbaine: le RAVeL urbain reliant la gare de Namur à la gare de Jambes, et sa prolongation jusqu'au parc d'Amée
- lancement d'une étude spécifique d'un tronçon de la Voie verte sur Jambes, visant à assurer à terme le franchissement de l'avenue Prince de Liège
- suivi de l'étude menée par le SPW et la Ville pour l'aménagement de la chaussée de Waterloo dans le cadre de la création du P+R Belgrade

- suivi des études de réaménagement des axes bus structurants (Nam'in Move): chaussée de Louvain (suivi de la procédure de demande de permis de la SRWT, y compris deux enquêtes publiques, deux CCATM et deux réunions publiques) et accord de principe sur l'aménagement de l'axe Rogier-Brabant
- réflexion en collaboration avec l'Université de Namur, sur la possibilité d'ouverture des parkings de l'université au public
- réflexion, en coordination avec le SEU, sur les modifications à apporter à la gestion du stationnement à Namur (période de gratuité, période de contrôle, nouveaux horodateurs, ...)
- aide à l'élaboration du cahier des charges du P+R de Bouge rédigé par la SRWT
- participation au Comité d'accompagnement du PCAR dit "Plateau de Bouge"
- analyse des offres reçues dans le cadre de la concession pour un parking souterrain place du Palais de Justice
- participation à l'étude de réorganisation du réseau bus (Nam'in Move) et suivi de certaines fiches-actions pilotées par la Ville, en ce compris la mise en place d'une concertation populaire visant les personnes concernées par les changements de lignes TEC prévus début 2018
- étude visant à identifier une série de cheminements doux qu'il serait possible d'aménager/améliorer dans le cadre d'un subside du Ministre Di Antonio
- suivi des réunions relatives à la gestion des feux de signalisation avec le SPW
- participation à l'étude sur les feux sonores (SPW)
- poursuite des réflexions pour améliorer la gestion de la zone de rencontre de l'Ange, accord de principe du pouvoir subsidiant sur une nouvelle proposition d'aménagement et préparation de la mise en œuvre de ce nouvel aménagement
- études d'implantation de stationnement vélos sur le territoire et projets spécifiques liés aux arrêts de transport en commun

4.2. Cellule Mobilité au quotidien

- analyse des offres reçues dans le cadre du premier marché, annulé en septembre, relatif à la mise en place d'un Système de Transport Intelligent (en lien avec les subsides FEDER) et adaptation du cahier spécial des charges pour la relance du marché adapté en marché de services
- lancement d'une étude d'analyse, via des données mobiles (Floating Mobile Data), de fréquentation du centre-ville suite aux modifications du plan de circulation.
- participation à l'élaboration du guide de bonnes pratiques relatif à l'installation de chantier
- mise en place de la stratégie "parking-malin" et mise à jour du tableau de suivi des pertes/gains de stationnement dans les années à venir (participation au groupe de travail "dynamique urbaine")
- étude et diffusion des plans de mobilité pour les événements (stationnement, circulation, navettes, mesures d'accessibilité pour les PMR, ...): les Fêtes de fin d'année, les Fêtes de Wallonie, les Solidarités, Namur en Mai et la préparation Marathon 2018
- collaboration avec l'Agence Wallonne pour la Sécurité Routière (AWSR) pour la labellisation Back Safe d'événements (Fêtes de Wallonie, les Solidarités)
- avis, évaluation et suivi des mesures destinées à améliorer l'accessibilité des PMR pour la Maison des mariages, le Cinéma Caméo, le Quai du Cap, notamment dans le cadre du Comité PMR
- participation au groupe de travail ou examen de dossiers en concertation avec la Police et les services communaux (service technique Voirie, Bureau d'Etudes Voies publiques,

service Nature et Espaces verts) dans le cadre de l'adaptation PMR des arrêts de bus par la SRWT

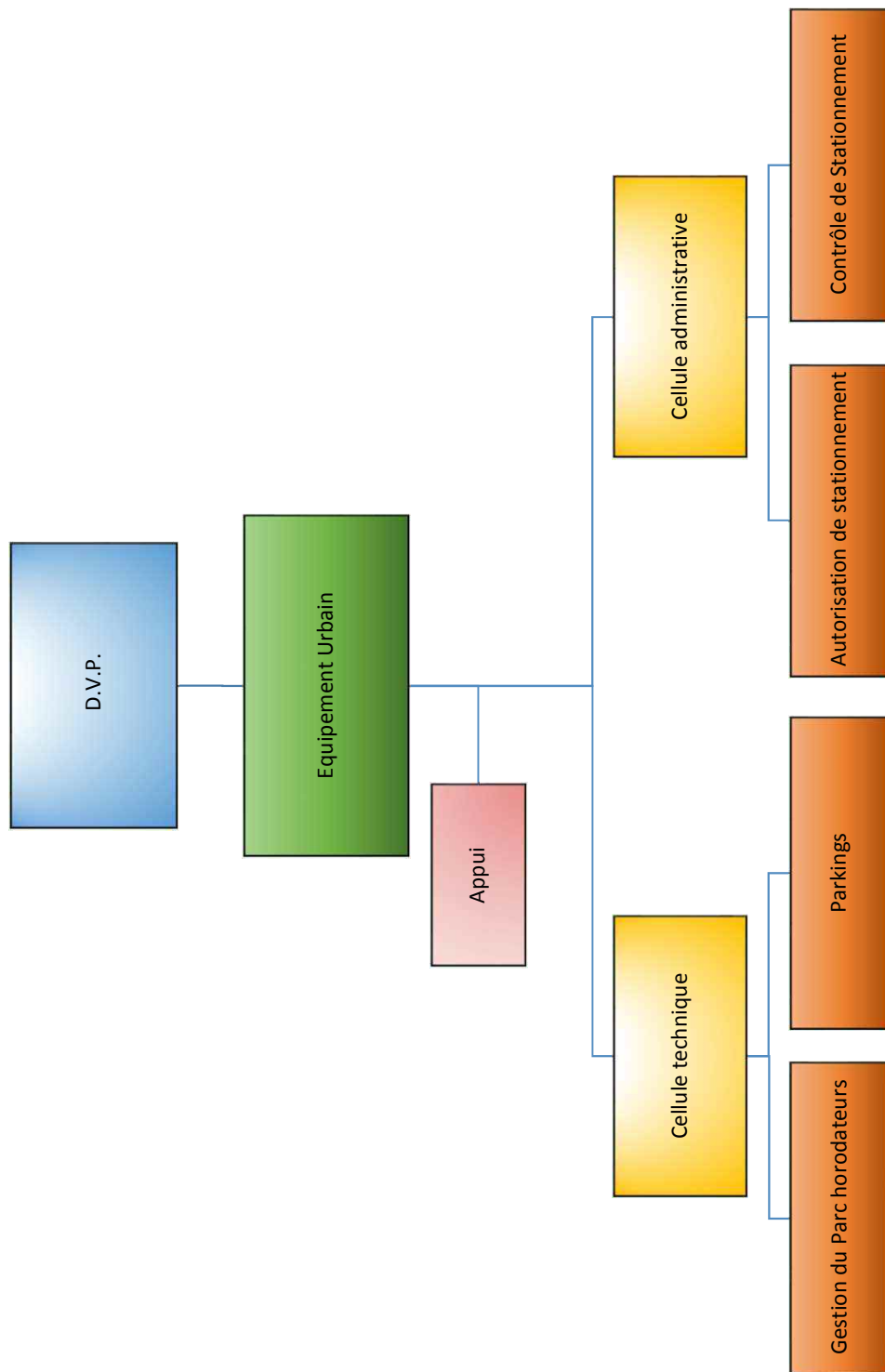
- organisation et suivi de comptages vélos (observatoire du vélo) en mai et septembre (7^{ème} campagne annuelle)
- suivi des compteurs électroniques vélos permanents et mobile
- organisation, réalisation et suivi des comptages stationnement dans les rues des Croisiers, des Carmes et de Fer
- actualisation du site Internet Mobilité et travail de refonte vers le nouveau site de la Ville, édition de Newsletters (adhérents à la charte "Namur, à vélo !", agents communaux), réalisation de documents d'information/sensibilisation (dépliants, affiches, cartes cyclables, plans de stationnement, cartes déviation chantiers, ...), articles dans le Namur Magazine, etc.
- suivi des infrastructures cyclables: traitement des plaintes, finitions / amélioration des cheminements / signalisations
- suivi et résolution des points noirs relatifs à la circulation des bus, identifiés par le TEC
- organisation en collaboration étroite avec l'université de Namur, de l'ouverture des parkings BUMP, droit inférieur et Arsenal au public le samedi
- mise en œuvre de mesures concrètes en vue des modifications du réseau TEC au 1^{er} janvier 2018 (Nam'in Move) (sentiers à entretenir, abribus à déplacer, potelets à poser ou enlever, signalisation à poser,...)
- mise en œuvre et suivi des actions menées dans le cadre du Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE) pour les agents communaux: diffusion de newsletters internes, mise à disposition de vélos dans les services extérieurs, informations sur les mesures du PDE, test vélos à assistance électrique, conseils personnalisés au niveau du choix des modes de déplacement et des itinéraires vélos
- mise en œuvre d'une enquête sur les déplacements domicile-travail des agents dans le cadre du diagnostic fédéral
- poursuite de l'opération "Samedi Mobile"
- poursuite de la mise en œuvre du Plan Communal Cyclable (PCC) - Suivi des fiches actions "Infrastructures", "Stationnement", "Promotion" et "Organisation" et suivi administratif et financier de ces dossiers (déclarations de créance, reports, contacts avec le DGF et le SPW, ...)
- dépôt du dossier de décompte final du programme Wallonie cyclable 2014-2015 en collaboration avec le SAV, le STV et le DGF
- mise en œuvre d'une signalisation "dépose-minute" dans le quartier de la gare et coordination de la valorisation/sécurisation du chemin des Ecoliers
- mise en œuvre de mesures d'accompagnement et d'information dans le cadre des chantiers importants (gare bus provisoire, Confluence, ancien cinéma Eldorado, voie verte boulevard Cauchy...) et observations de terrain pour apporter le regard de l'usager sur les mesures mises en place (chantier gare, Confluence...)
- informations sur l'accessibilité PMR dans la commune (emplacements de stationnement, transports, aménagements spécifiques, infos utiles)
- poursuite de la construction d'un Observatoire de la mobilité rassemblant diverses données statistiques (circulation, stationnement, modes doux...) et cartographie des indicateurs
- suivi du dossier relatif au projet de guidage audio destiné aux personnes déficientes visuelles dans l'espace public via des balises sonores

Sensibilisation et information

- organisation d'une assemblée générale du Plan namurois du Vélo (04 octobre) et d'une balade vélo commentée (07 octobre)
- suivi des formations et passage des brevets du cycliste pour 510 élèves (25 classes), en concertation avec l'ASBL ProVelo
- organisation de la Fête des brevetés cyclistes (27 juin)
- promotion des modes alternatifs à la voiture individuelle dans le cadre du Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE): newsletters régulières aux agents, séances d'informations générales à destination des nouveaux agents, information des agents et entretiens personnalisés (itinéraires vélo, infos transports en commun, mise à disposition de vélos à assistance électrique pour test trajet domicile/travail, multimodalité dans le cadre des nouveaux abonnés au parking de l'Hôtel de Ville, etc.), organisation d'une séance de bike coaching pour les agents, de trois vélos trafic pour les bénéficiaires de la prime vélo électrique et actualisation du programme intranet relatif aux mesures de mobilité en faveur des agents dans le cadre des déplacements domicile-travail ou professionnels
- information sur la mobilité namuroise lors des séances d'accueil des nouveaux habitants (1 séance)
- réalisation de différentes affiches ou supports papier (et site Internet) en fonction des événements ou sensibilisations menés par le service: Plan de déplacements d'entreprise, brevet du cycliste, gratuité et fonctionnement des P+R pendant les fêtes de fin d'année, zones dépose-minute aux abords de la gare, ouverture des parkings de l'université au public le samedi, modifications des modalités de stationnement, ...
- relais de l'information sur le portail de covoiturage spécifique à la commune
- participation à plusieurs rencontres avec la population afin de les informer sur certains projets les concernant directement: rencontre des habitants d'Erpent et l'UCM sur les modifications des lignes du TEC à Erpent, le projet de révision de la N4, les sentiers Nam'in Move à Erpent, rencontre des habitants de Jambes sur les modifications des lignes du TEC à Jambes, réunions d'informations sur la demande de permis de la chaussée de Louvain, ...
- participation à la campagne d'information de la SRWT liée aux modifications d'accès au P+R Saint-Nicolas
- participation à la campagne d'information liée aux modifications d'accès au Parking Namur Expo
- séance d'informations des acteurs de terrain (brigadiers horodateurs, policiers, gardiens de la paix, agents de GAU, service Communication, ...) sur les changements apportés aux modalités de stationnement à Namur en janvier 2018 (30 minutes gratuites, contrôle de 9h à 17h, changements de la place de l'Ange, nouveaux horodateurs, ...) afin de les préparer aux questions des citoyens
- présentation du projet de Système de Transport Intelligent dans le cadre de plusieurs congrès ou concours (Agoria Smart Cities Forum, Belfius Smart City Award, assemblée générale d'ITS.be, Smart City Wallonia, Congrès ITS.be) et participation au congrès européen des ITS à Strasbourg

EQUIPEMENT

URBAIN



1. **EFFECTIF DU SERVICE**

- 30 agents

Site d'implantation: rue des Dames Blanches, 21 (2^{ème} et 3^{ème} étage) à 5000 Namur

2. **PRESENTATION DU SERVICE**

Le service est composé de 2 cellules. La cellule technique et la cellule administrative.

- gestion administrative, financière et technique des parkings de la Ville: parking de l'Hôtel de Ville, P+R Expo, P+R Saint-Nicolas, parking des Casernes I et II
- gestion administrative des cartes de stationnement (riverains, médecins, etc.)
- gestion administrative et financière des cartes d'accès aux différents piétons
- gestion technique et administrative des bornes d'accès aux différents piétons
- contrôle général du stationnement en voirie (zones bleues et zones horodateurs)
- gestion du dossier "Vélos en libre-service"
- gestion administrative des abris pour voyageurs du TEC
- gestion administrative des dossiers de signalisation de proximité
- gestion administrative et technique des panneaux de signalisation dynamique des parkings
- gestion administrative des dépanneurs habilités aux enlèvements des véhicules en infraction
- gestion des navettes fluviales touristiques "Namourettes"
- gestion administrative et technique du parc horodateurs

3. **ARTICLES DU BUDGET 2017 ATTACHES SPECIFIQUEMENT AU SERVICE**

Article	Intitulé
RO 040/366-HO-07	Horodateurs - cartes riverains
RO 040/366-PA-07	Parkings
RO 040/366-PR- 07	Parkings P+R
DE 424/731-60	Travaux parking (T.C.)
DE 424/744-51	Matériel horodateurs - installation
DO 424/124DT-48	Dégâts de tiers parkings et horodateurs
DO 424/124HO-06	Fonctionnement parkings - horodateurs contrats
DO 424/124HO-48	Fonctionnement parkings - horodateurs
DO 424/124ST-06	Entretien bornes télescopiques
DO 424/124ST-48	Réparation mobilier de stationnement
DO 424/124PA-06	Entretien parkings - contrats
DO 424/124SU-02	Matériel outillage parkings + horodateurs
DO424/124SV-06	Maintenance stations vélos complémentaires
DO424/124CO-06	Contrôle stationnement - contrat
DO424/124CO-48	Contrôle stationnement - fonctionnement
DO 424/126-01	Loyers et charges locatives parkings
DO 424/124PA-48	Fonctionnement parkings

4. RAPPORT D'ACTIVITES

4.1. Cellule technique

4.1.1. Gestion technique du parc horodateurs

Actuellement 157 horodateurs pour gérer plus de 2.555 places de stationnement

4.1.2. Gestion technique des parkings

Hôtel de Ville, Casernes 1 et 2, P+R Namur-Expo et P+R Saint-Nicolas

4.2. Cellule administrative

4.2.1. Cartes "riverains"

3.214 cartes délivrées

Zone bleue: nombre d'emplacements: 2.249

- 1^{ère} carte: 10,00 €/an (2.160 cartes)
- 2^{ème} carte: 150,00 €/an (92 cartes)

Zone horodateur: nombre d'emplacements: 2.555

- 80,00 €/an (902 cartes)

Cartes médecins

- 100 €/an (39 cartes)
- 250 €/an (3 cartes)

Voitures Cambio: 18 cartes

4.2.2. Bornes "accès piétonnier" et chemin de halage

- ouverture libre Saint-Joseph, Collège, Ouvrage, Croix, Fossés Fleuris et Bavière (sauf rue Basse Marcelle: 1 seule plage horaire de 09h00 à 11h30):
 - de 05h30 à 07h30
 - de 09h00 à 11h30
 - de 17h30 à 20h00
- 497 cartes délivrées (dont 143 aux riverains):
 - Administrations publiques
 - riverains (garage) ou déménagements
 - festivités et entrepreneurs

4.2.3. Contrôle du stationnement

Contrôle général du stationnement en voirie: stationnement payant (horodateurs) et zones bleues.

4.2.4. Gestion administrative des parkings

Parking de l'Hôtel de Ville

- 358 places dont 5 emplacements PMR
- ouvert de 07h30 à 19h30 du lundi au jeudi
- ouvert de 07h30 à 02h00 du vendredi au samedi
- 32 locataires au niveau -1
- 234 agents (abonnés) au niveau -2

Parking des Casernes 1 et 2

- 650 places dont 6 emplacements PMR
- parkings accessibles 24h/24 pour les abonnés
- zone horodateurs: payant le samedi de 9h00 à 17h00
- 897 abonnements délivrés

P+R Namur-Expo

- parking accessible 24h/24
- 450 places dont 11 emplacements PMR
- 249 abonnements délivrés

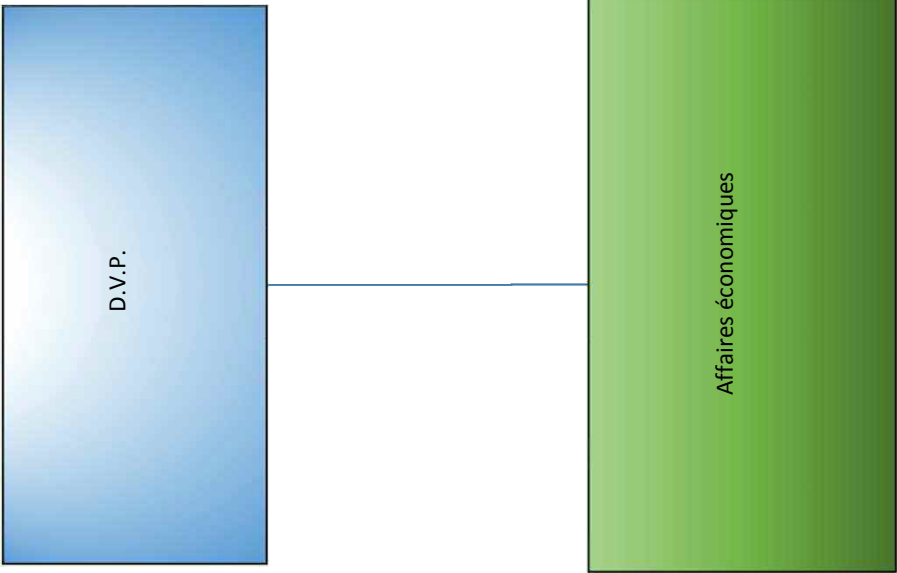
P+R Saint-Nicolas

- parking accessible 24h/24
- 276 places dont 6 emplacements PMR
- 183 abonnements délivrés

4.2.5. Dépenses

Libellé	Montant
Horodateurs Smart	139.543,25 €
Parking Namur-Expo	109.840,44 €
Total	249.383,69 €

AFFAIRES
ECONOMIQUES



1. **EFFECTIF DU SERVICE**

- 7 agents

2. **PRESENTATION DU SERVICE**

Le service est l'interface privilégiée entre l'Administration et le monde économique (commerçants sédentaires, ambulants, entreprises, et associations locales). Il est à la disposition des commerçants pour les guider dans leurs démarches administratives telles que les demandes d'autorisation d'occupation commerciale du domaine public (terrasses, étals, dispositifs publicitaires, etc.), l'ouverture d'un débit de boissons, l'obtention d'une attestation de licence C (jeux de hasard), etc.

Le service a également pour mission la gestion de l'organisation des activités ambulantes sur les marchés en domaine public et des brocantes organisées par la Ville (Jambes et Carmes).

3. **ARTICLES DU BUDGET 2017 ATTACHES SPECIFIQUEMENT AU SERVICE**

Article	Intitulé
DO 522/124AU-48	Affaires économiques et commerce
DO 522/332T-02	Subside développement économique

4. **RAPPORT D'ACTIVITES**

4.1. **Occupation commerciale du Domaine public**

4.1.1. **Occupation du domaine public (terrasses, chevalets, étals, etc)**

Toute occupation commerciale du domaine public requiert une autorisation préalable de l'Administration communale et est soumise au paiement d'une redevance.

Le territoire communal est couvert par les agents recenseurs qui ont pour missions:

- la réalisation des enquêtes *in situ* en vue d'accorder les autorisations pour le placement de terrasses, bacs à glace, étals, tableaux, chevalets, appareils distributeurs, etc
- le contrôle et le recensement de cette occupation
- l'établissement des droits de place (Règlement communal du 17/10/2013 - redevances sur l'occupation du domaine public)

Répartition de l'occupation domaine public

	Centre-Ville	Périphérie	Total
Terrasses	141	37	178
Chevalets	214	30	244
Distributeurs	0	1	1
Etals	49	13	62

Droits de place

Description	Montant
Terrasses	132.326,26 €
Chevalets, étals, distributeurs	32.894,00 €
Terrasses exceptionnelles	4.609,00 €
Occupations commerciales diverses	6.846,50 €
Evénements	14.750,00 €
Total	191.425,76 €

4.1.2. Marchés et brocantes hebdomadaires

Organisation des 8 marchés et des 2 brocantes hebdomadaires dans l'entité de Namur

Marchés		
Belgrade	Lundi	08h00 à 13h00
Salzinnes	Mardi	08h00 à 13h00
Flawinne	Mardi	14h00 à 18h30
Namur (Gare)	Mercredi	12h00 à 18h30
Boninne	Mercredi	14h00 à 19h00
Jambes	Jeudi	08h00 à 13h00
La Plante (bio, fermier et artisanal)	Vendredi	15h00 à 19h00
Namur	Samedi	08h00 à 13h00
Brocantes		
Namur (rue des Carmes)	Samedi	08h00 à 13h00
Jambes (quai de Meuse et bd de la Meuse)	Dimanche	06h00 à 13h00

4.1.3. Marchés exceptionnels

Organisation du traditionnel marché de l'Ascension à Jambes et du marché aux chrysanthèmes, place de l'Ange et place de l'église à Flawinne.

4.1.4. Perception des droits de place

Perception des droits de place sur les marchés et brocantes ainsi que perception de la redevance pour raccordement à l'électricité.

Droits de place

Description	Montant
Marchés organisés par la Ville	325.349,43 €
Brocantes organisées par la Ville (Jambes, Carmes)	32.750 €
Autres brocantes et marchés	27.486,00 €
Total	385.585,43 €
Redevances raccordements électriques	21.289,50 €

4.1.5. Gestion administrative

- des dossiers relatifs aux ambulants (abonnements, liste d'attente, cessions d'emplacement, demandes de mutation, suspensions pour cause de maladie, application des sanctions réglementaires, ...)
- des dossiers relatifs aux brocanteurs professionnels (abonnés)

4.1.6. Modifications / déplacements de marchés - brocante de Jambes

- marché de Jambes
 - déplacements des ambulants des places de la Patinoire et de la Wallonie dans l'avenue Bourgmestre Jean Materne à l'occasion de l'installation des forains pour les Fêtes jamboises (Ascension et Pentecôte)
 - déplacement durant une semaine des ambulants de la place de la Wallonie dans l'avenue Bourgmestre Jean Materne en raison de l'installation du chapiteau du Rallye de Wallonie
 - adoption d'un nouveau plan d'implantation du marché et attributions d'emplacements (Collège communal du 16 novembre 2017)
- marché de Namur
 - report au 03 mars 2018 (envoi de préavis d'un an) du déplacement du pôle alimentaire et horticole en application de la décision du Collège communal du 17/04/14
 - adaptation des échoppes des fleuristes du 30 avril au 30 mai 2017 suite à l'installation d'une "Grand roue", place de l'Ange
 - adaptation des échoppes des fleuristes du 25 novembre 2017 au 11 janvier 2018 à l'occasion de l'installation de la patinoire des fêtes de fin d'année et du village de Noël
 - adaptation du plan d'implantation du marché (Collège communal du 19 janvier et 11 mai 2017)
 - adoption du nouveau plan d'implantation du pôle alimentaire et horticole (Collège communal du 07 décembre 2017)
- marché de La Plante
 - adoption d'un nouveau plan d'implantation du marché et attribution d'emplacements (Collège communal du 24 août 2017)
 - suppression du marché du 21 juillet (à la demande des ambulants) et du 27 octobre en raison de l'organisation du Trail des Lumeçons
- marché de Salzinnes
 - adoption d'un nouveau plan d'implantation du marché (Collège communal du 30 mars 2017)

4.2. Cellule Evénements, vie économique et règlements économiques

4.2.1. Délivrance des autorisations d'ouverture des débits de boissons et des patentes (uniquement pour les débits fixes)

- autorisations d'ouverture de boissons fermentées couplées à la délivrance de la patente: 47 unités
- autorisations d'ouverture de boissons fermentées: 1
- patentes: /

4.2.2. Délivrance de l'attestation de Licence C pour la Commission des Jeux de Hasard dans l'Horeca

- attestations de Licence C: 16 unités
- renouvellements d'attestations de Licence C: 5 unités

4.2.3. Interface entre les commerçants et l'Administration communale

- aider les commerçants dans leurs démarches vis-à-vis de l'Administration en les aiguillant vers le(s) service(s) compétent(s) et en les informant sur les divers règlements communaux qui leur sont spécifiquement applicables (ex.: enseignes, permis d'urbanisme, taxes), redevances sur l'occupation du domaine public, dispositions en matière de propreté publique, etc
- mise à jour continue du "Guide pratique à l'attention des nouveaux commerçants" dont une partie est consacrée à l'"Horeca" (guide téléchargeable sur le site Internet www.namur.be - "Démarches de A à Z" - "Commerçants" - "Guide pratique à l'attention des nouveaux commerçants")
- relayer les problèmes de certains commerçants auprès du service compétent (ex.: mobilier urbain endommagé, avaloirs bouchés, etc)

4.2.4. Dérogations au repos hebdomadaire

Accordées aux commerçants et artisans situés dans les 21 anciennes communes non reconnues comme "centres touristiques ": 15 dérogations accordées.

4.2.5. Dérogation aux heures de fermeture obligatoires

Pas de demande sollicitée.

4.2.6. Gestion de dossiers ponctuels liés au commerce

- organisation, à l'Espace Beffroi, en collaboration avec l'association de gestion centre-ville GAU Namur, de la 8^{ème} édition d'"ArtisaNamur ", le rendez-vous des artisans d'art (du 28/04 au 30/04). 14 artisans représentant différents métiers artistiques (aquarelles, bijoux, peluches, etc) ont répondu à l'invitation
- poursuite de la réflexion sur l'harmonisation du mobilier de terrasse place Marché aux Légumes. Via un partenariat avec Duvel, mise à disposition de parasols auprès des horécaïstes pour trois saisons. Ce partenariat a également été étendu à la place du Théâtre
- journée du Client (30 septembre et 1^{er} octobre): il s'agit d'une initiative nationale de Comeos (Fédération des commerces de détails) et de l'U.C.M.
- répartition du subside développement économique entre:
 - l'asbl association des Commerçants et fêtes de Saint-Servais afin d'aider l'association dans les frais liés à l'organisation de la braderie de juin
 - l'asbl Maga-Zinnes (association des commerçants de Salzinnes) afin d'aider l'association dans les frais liés à l'organisation de la brocante qui s'est tenue le 15 août
 - l'asbl Fondation pour la Jeune entreprise afin de l'aider dans sa volonté d'élargir son activité en ouvrant un bureau à Namur
 - l'asbl Les Commerçants de Bouge afin d'aider l'association dans les frais liés aux actions de dynamisation

- l'asbl J.E.N. Consult. afin d'aider l'association dont le but est d'aider les entreprises et indépendants namurois à développer leurs activités, améliorer leurs performances, leur rentabilité ainsi que leur visibilité

4.2.7. Aide aux Associations de commerçants

Apporter une aide ponctuelle aux associations de commerçants qui en font la demande, notamment dans le cadre de la mise en place d'une animation particulière (ex.: affiches, courriers, ...). Cette aide s'est principalement traduite par la répartition du subside de développement économique (cfr point 4.2.6.).

4.2.8. Participation au "Comité Interne Mobilité" (Ville)

Dossiers liés à la Mobilité: 8 réunions

4.2.9. Collaboration Forem Conseil/Ville

Mise à jour, au sein de la Maison des citoyens, du point d'affichage des offres d'emplois. Les affichettes reprenant les offres d'emplois sont envoyées quotidiennement par mail par le Forem.

4.2.10. Collaboration avec l'asbl GAU (Groupement des Acteurs Urbains)

Aide dans différents projets menés à bien par l'asbl (ex.: outil de gestion, animations lors des Fêtes de fin d'année, etc)

L'action de l'association de gestion centre-ville se concentre sur les trois missions suivantes:

Statistiques

- établir et actualiser un état des lieux du centre-ville (répartition des commerces par secteur d'activités, etc)
- collecter des informations auprès des utilisateurs du centre-ville pour alimenter la réflexion des services communaux en charge de projets les concernant (relevé de stationnement et taux d'occupation, flux piétons, relevé cellules vides et contacts avec enseignes cherchant une surface sur le centre-ville)

Interface

Maintenir le contact avec les commerçants du centre.

Actions

- initier de nouvelles actions et soutenir celles-ci le temps nécessaire à leur mise en route (ex.: Espace Beffroi, ...)
- perpétuer les actions déjà engagées ("Ville fleurie", 21 juillet, Saint-Nicolas)
- participation aux réunions du Conseil d'Administration (4 réunions) et de l'Assemblée générale (2 réunions)
- soutien à la campagne de communication autour de l'application "N Connect" (base de données commerciales du centre-ville avec géolocalisation) et du placement de beacons

4.2.11. Accueil et gestion du travail de stagiaires

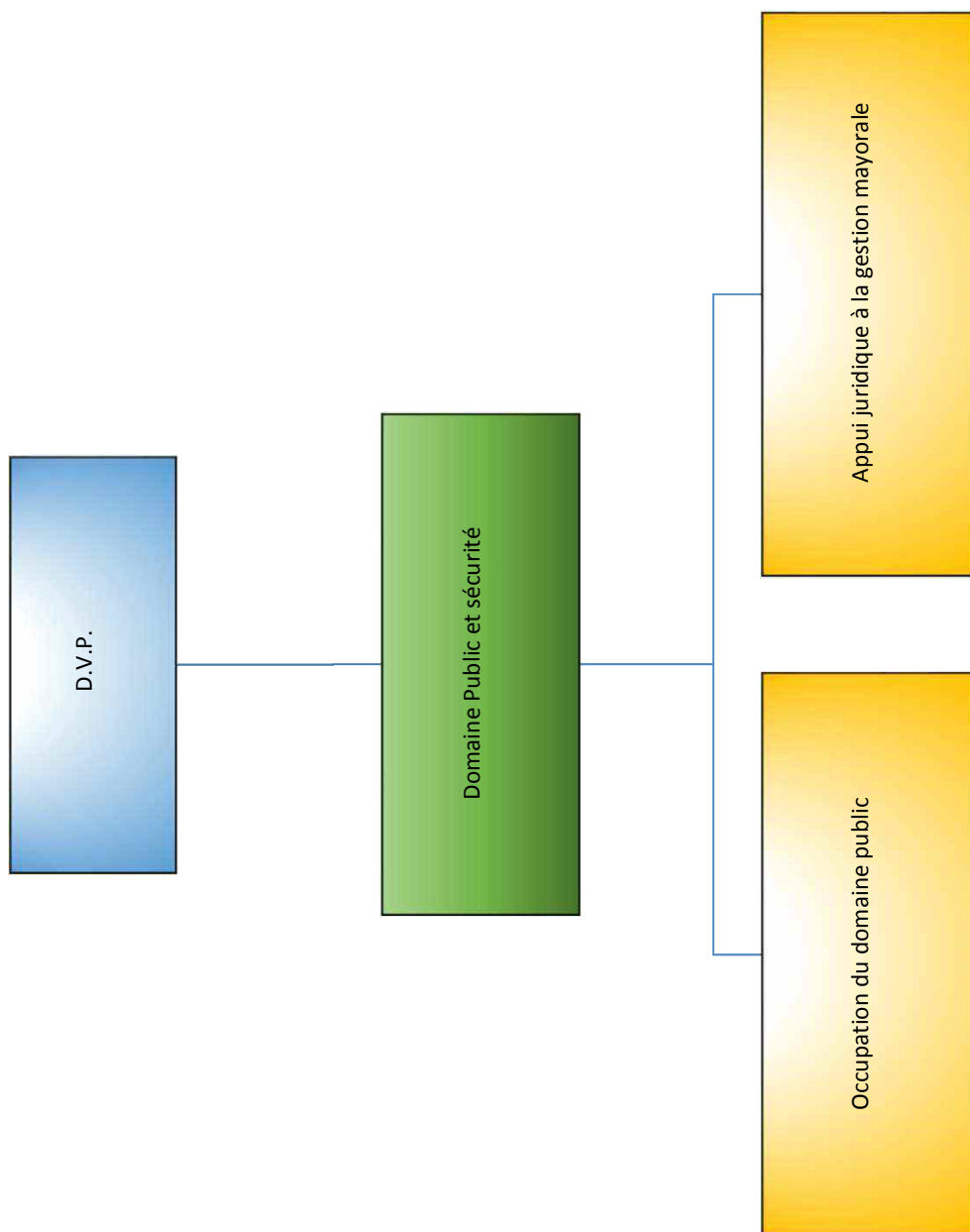
Encadrement de stagiaires, suivi du travail et participation à leur évaluation.

En 2017, le service a accueilli une étudiante (5^{ème} année professionnelle) en option auxiliaire d'Administration et d'accueil.

4.2.12. Gestion de dossiers économiques

Suivi du dossier "compteurs de flux piétons". Ces compteurs ont été achetés par l'asbl de gestion de centre-ville GAU Namur fin 2011. La Ville prend en charge les frais de maintenance et de transmission des données. Contact avec la société Eco-Counter pour les aspects financiers, techniques (lors d'accidents, etc) et chiffrés (analyse des données).

DOMAINE PUBLIC
&
SECURITE



1. EFFECTIF DU SERVICE

- 10 agents

2. PRESENTATION DU SERVICE

Composé de deux cellules "Occupation du domaine public" et "Appui juridique à la gestion mayorale".

2.1. Cellule Occupation du domaine public

Cette cellule est chargée:

- d'assurer la gestion du domaine public dans le cadre de demandes
 - de manifestations culturelles, sportives, festives
 - d'affichage
 - de distribution
 - de placement de containers, enclos et échafaudages
- d'intervenir en matière de police de la circulation routière et de stationnement
- de contrôler le respect de la réglementation par les entreprises de taxis (évaluation des chauffeurs, renouvellement des permis, ...)
- de traiter l'ouverture des débits occasionnels de boissons fermentées et spiritueuses
- de prendre part à la planification d'urgence et d'intervention (suivi des formulaires de sécurité, participation à la cellule de sécurité)
- de s'occuper de diverses matières éparses (exploitation de jeux de hasard de classe 2, collectes à but humanitaire, ...)

2.2. Cellule Appui juridique à la gestion mayorale

Cette cellule assure le suivi administratif des interpellations relatives à:

- la tranquillité publique (débit de boissons dont la clientèle est excessivement bruyante, événement festif ne respectant pas les conditions émises dans l'autorisation domaniale,...)
- la salubrité publique (immeuble à l'abandon rempli de déchets entraînant la prolifération de nuisibles,...)
- la sécurité publique en dehors des mesures de circulation (immeuble menaçant ruine, vérification des certificats d'assurance nécessaires pour les établissements accessibles au public, rôle de coordinateur pour les calamités naturelles publiques, démarches administratives pour l'installation de caméras de surveillance, suivi des demandes de visite de prévention incendie,...)

Elle gère également les activités ambulantes individuelles en dehors des marchés publics.

Elle a ponctuellement un rôle d'appui juridique pour la cellule "Occupation du domaine public".

3. ARTICLES DU BUDGET 2017 ATTACHES SPECIFIQUEMENT AU SERVICE

Néant.

4. RAPPORT D'ACTIVITES

4.1. Cellule Occupation du Domaine public

4.1.1. Police

- arrêtés du Bourgmestre: 1.542
- ordonnance du Conseil communal
 - mesures d'ordre et de sécurité à l'occasion des Fêtes de Wallonie
- projet d'Arrêté ministériel
 - Namur, carrefour des avenues de Stassart et des Combattants: signal B22

4.1.2. Règlements complémentaires

- Conseil communal du 23 février 2017
 - Malonne, rue du Vivier: création d'un passage pour piétons
 - Namur, boulevard d'Herbatte: suppression et création d'un emplacement pour handicapés
 - Namur, rue Auguste Maquet: suppression et création d'un emplacement pour handicapés
 - Namur, rues Ferdinand et Albert Marinus: stationnement interdit
 - Namur, Traverse des Muses: carte de riverains
 - Saint-Servais, rue Louis Hicquet: création d'un emplacement pour handicapés
- Conseil communal du 23 mars 2017
 - Bouge, rue Saint-Luc: suppression d'un passage pour piétons
 - Jambes, rues de la Luzerne et du Plateau: création d'un passage pour piétons
 - Namur, rue du Séminaire: arrêt et stationnement interdits
- Conseil communal du 27 avril 2017
 - Namur, chaussée de Charleroi: création d'une zone de livraison
 - Namur, chemin de la Caracole: création d'une zone 30
 - Saint-Servais, rue Louis Hicquet: création d'un emplacement pour handicapés
- Conseil communal du 18 mai 2017
 - Namur, boulevard du Nord: création d'une zone 30
 - Namur, place d'Hastedon: instauration d'une zone résidentielle et création d'un emplacement pour handicapés et Quai de l'Ecluse: rue cyclable
 - Saint-Servais, Allée des Rhododendrons: limitation de circulation
 - Saint-Servais, chemin du Bois de Gazia: limitation de circulation
 - Temploux, place Jacques Madelin: création d'une zone de stationnement et circulation interdite
 - Wépion, Trieu do Mont: limitation de circulation
- Conseil communal du 29 juin 2017
 - Namur, rue de Balart: création d'une zone de stationnement et instauration d'une zone bleue

- Conseil communal du 7 septembre 2017
 - Belgrade, rue Antoine Nélis: suppression du stationnement alternatif
 - Belgrade, rue Victor Genot: suppression du stationnement alternatif
 - Jambes, rue Pierre du Diable: création d'un emplacement de stationnement pour handicapés
 - Lives-sur-Meuse, rue du Calvaire: limitation de circulation
 - Loyers, rue de Maizeret: création d'un passage pour piétons
 - Malonne, rue du Grand Babin: création d'un passage pour piétons
 - Malonne, rue du Petit Bois: création d'une zone 30
 - Namur, chaussée de Waterloo: création d'un emplacement pour handicapés
 - Namur, rue de l'Ange: zone de rencontre
 - Namur, rue Jules Hamoir: suppression d'un emplacement de stationnement pour handicapés
 - Namur, rue Léanne: création d'un emplacement pour handicapés
 - Namur, rue Louis Loiseau: zone bleue - extension
 - Namur, rue Simonis: création d'un passage pour piétons
- Conseil communal du 5 octobre 2017
 - Namur, rue de Balart: modification du stationnement et instauration d'une zone bleue
 - Vedrin, place de Longuenesse: modification du stationnement
- Conseil communal du 16 novembre 2017
 - Namur, place André Ryckmans: création d'une zone de stationnement
 - Namur, rue Félix Wodon: instauration d'un SUL
 - Naninne, chemin reliant la N4 à la rue de Cotibeu: limitation de circulation
 - Naninne, rue de Cotibeu: extension de la zone agglomérée
 - Saint-Servais, parking Montagne d'Hastedon: création d'une zone de stationnement
- Conseil communal du 14 décembre 2017
 - Jambes, rue du Pont des Ardennes: création d'un emplacement pour handicapés
 - Namur, chaussée de Charleroi: suppression d'une zone de livraison
 - Namur, rue Pépin: création d'un emplacement pour handicapés

4.1.3. Taxis

- certificats de capacité chauffeurs: 19
- autorisations: 46

4.1.4. Autorisations diverses

- autorisations de manifestations festives et sportives: 551
- autorisations d'affichage (publicité provisoire): 58
- autorisations pour la distribution de flyers: 67

- autorisations d'occupation de la voie publique pour travaux et déménagements: 1.885

4.2. Appui juridique à la gestion mayorale

4.2.1. Tranquillité publique

Mises en demeure, rappels et arrêtés du Bourgmestre ordonnant la fermeture d'établissements accessibles au public ou restreignant certaines activités dans le cadre de manifestations.

4.2.2. Sécurité publique

- mises en demeure, rappels et arrêtés du Bourgmestre ordonnant la sécurisation, l'inhabitabilité, l'expulsion de certains ouvrages (immeubles d'habitation, ...)
- mises en demeure, rappels et arrêtés du Bourgmestre dans le cadre de la gestion des dossiers relatifs à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en cas d'incendie ou d'explosion (établissements accessibles au public)
- interpellations de la Zone de secours NAGE et des citoyens (communiqués de presse et information sur le site Internet de la Ville) dans le cadre de la survenance d'événements naturelles afin d'évaluer l'opportunité de l'introduction d'un dossier auprès du Fonds régional des calamités
- réception des demandes de visite de prévention incendie et envoi à la Zone de secours NAGE avant de procéder à la réception, au traitement et au classement des rapports

4.2.3. Salubrité publique

Mises en demeure, rappels et arrêtés du Bourgmestre ordonnant la mise en œuvre des moyens nécessaires afin de nettoyer certains sites (déchets, rats, ...).

4.2.4. Activités ambulantes en dehors des marchés publics

- activités temporairement sédentaires récurrentes (domaine public): délibérations du Collège communal et notifications pour les changements d'exploitants, facturation des redevances d'occupation du domaine public (10 emplacements)
- activités temporairement sédentaires ponctuelles (domaine public et terrains privés): délibérations du Collège communal et notifications en vue de l'octroi ou du refus d'emplacements